

**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
24 SEPTEMBRE 2026**

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tourné vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des ciroyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	4 060 000,00 €	1 041 498,12 €	25,7%	5
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	8 392 804,32 €	2 450 738,08 €	29,2%	4
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables				
				TA2	Suoténir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	608 856,05 €	365 313,64 €	60,0%	2
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers				
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)	2 960 982,21 €	1 776 589,32 €	60,0%	3
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification	1 486 513,34 €	624 935,98 €	42,0%	2

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain	6 962 057,80 €	1 500 000,00 €	21,5%	2
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain	8 921 082,13 €	2 000 000,00 €	22,4%	1
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	1 764 492,06 €	2 000 000,00 €	113,3%	3
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	1 139 953,75 €	641 726,00 €	56,3%	2
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	4 186 723,63 €	1 078 070,36 €	25,7%	4
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques	840 219,19 €	355 285,23 €	42,3%	1
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	1 237 861,35 €	207 467,94 €	16,8%	1
Total						42 561 545,83 €	14 041 624,67 €		30

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- **Priorité 3 : synthèse** p7
 - LOGE.GBM p9
 - OPH Département Doubs p13
 - NEOLIA p17
 - OPH Département Doubs p21
 - OPH Département Doubs p25
 - SCI GEO2 p29
 - Commune Brazey-en-Plaine p33
 - IEF-CTF p39
 - IEF-CTF p45
 - CPIE du Haut Jura p51
 - Le Ruban Vert p55
- **Priorité 5 : synthèse** p59
 - SPL Aménagt Agglo Dijonnaise p61
 - Mairie de Coulanges les Nevers p65
 - Mairie de Belfort p69
 - Commune Coulanges Sur Yonne p73
 - Département du Doubs p77
 - CC Pays de Lure p79
 - Les Amis de la Cordelle de Vezelay p83
 - SC Viticole Baud Père et Fils p87
 - Commune de Suilly la Tour p91
 - EPF Doubs BFC p95
 - Commune de Charmoy p103
 - Commune de Salornay Sur Guye p107
- **Priorité 6 : synthèse** p111
 - Commune de Provenchère p113
 - CC BUGÉY SUD p115

Programmation initiale : avis défavorable

- **Synthèse** p17
 - **Priorité 6 :**
 - Commune d'Ornans p119
 - Commune de Baume-les-Dames p121
- **Pour Information :**
 - **Synthèse** p123
 - **Priorité 1 :**
 - CTRE NAT RECHERCHE SCIENTIFIQUE p125
 - EXTRATOLE p129
 - CENATS p131
 - **Priorité 3 :**
 - ICF HABITAT SOCIAL p135
 - OPH Territoire de Belfort p139
 - OPH Territoire de Belfort p141
 - Parc National de Forêts p143
 - Parc National de Forêts p145
 - Parc National de Forêts p147
 - **Priorité 5 :**
 - Mairie d'Auxerre p149
 - Commune de Charmoy p153

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.1	1	BFC010490	BESANCON (25), 11 avenue Ile-De-France : Rénovation énergétique de de 66 logements sociaux	LOGE.GBM	660 000,00 €	237 498,12 €	35,98 %		85 512,35 €		336 989,53 €		- €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC013806	BESANCON - 6 à 16, rue Haag et 2 à 6, rue Claudel - Réhabilitation de 88 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	1 100 000,00 €	314 000,00 €	28,55 %	495 866,71 €	87 326,25 €		135 310,06 €		67 496,98 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC014326	BESANCON (25), 1 et 3 rue Pierre Semard : Rénovation énergétique de 12 logements sociaux dans 2 bâtiments	SA HLM NEOLIA	150 000,00 €	60 000,00 €	40,00 %	10 300,03 €	22 496,10 €		48 000,00 €		9 203,87 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC015909	BESANCON (25) , 2-4 Rue Malines, 10 à 26 Rue Brabant et 1-3 Rue Bruxelles : Rénovation énergétique de 137 logements sociaux dans 3 bâtiments	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	1 370 000,00 €	274 000,00 €	20,00 %		112 612,71 €		849 818,80 €		133 568,49 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC015970	MONTBELIARD - rue du Montchrist - Amélioration de 78 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	780 000,00 €	156 000,00 €	20,00 %	50 513,80 €	30 160,15 €				543 326,05 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
Sous-total			5			4 060 000,00 €	1 041 498,12 €		556 680,54 €	338 107,56 €	- €	1 370 118,39 €	- €	753 595,39 €	
3	2.1	2	BFC007516	La Canopée : Bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive	SCI GEO2	2 549 988,80 €	1 000 000,00 €	39,22%				10 000,00 €		1 539 988,80 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.1	2	BFC013285	Rénovation énergétique et mise aux normes de l'école maternelle de Brazey-en-Plaine	COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE	657 916,38 €	55 908,20 €	8,50%	263 166,55 €	51 945,07 €	155 313,28 €			131 583,28 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.1	2	BFC013787	MOUCHARD (39), ZA Sous les Vignes : construction du bâtiment TERTIAIRE du projet INOV-A Campus	INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF)	2 370 003,02 €	644 829,88 €	27,21%		540 171,63 €			1 137 650,29 €	47 351,22 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.1	2	BFC013918	MOUCHARD (39), ZA Sous les Vignes : construction du bâtiment ATELIER du projet INOV-A Campus	INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF)	2 814 896,12 €	750 000,00 €	26,64%		641 571,77 €			1 351 208,15 €	72 116,20 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
Sous-total			4			8 392 804,32 €	2 450 738,08 €		263 166,55 €	1 233 688,47 €	155 313,28 €	10 000,00 €	2 488 858,44 €	1 791 039,50 €	
3	2.7	1	BFC013704	Biodiversité : qu'est-ce qui se trame dans le massif ?	CPIE DU HAUT JURA	306 682,31 €	184 009,39 €	60,00%		61 500,00 €				61 172,92 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC015118	De la trame à la parcelle 2026-2028	LE RUBAN VERT	302 173,74 €	181 304,25 €	60,00%					86 438,74 €	34 430,75 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			608 856,05 €	365 313,64 €		- €	61 500,00 €	- €	- €	86 438,74 €	95 603,67 €	
Nombre de projets présentés :			11			TOTAL	13 061 660,37 €	3 857 549,84 €		819 847,09 €	1 633 296,03 €	155 313,28 €	1 380 118,39 €	2 575 297,18 €	2 640 238,56 €

Projet	BFC010490 - BESANCON (25), 11 avenue Ile-De-France : Rénovation énergétique de 66 logements sociaux
Porteur de projet	49301782600022 - LOGE.GBM
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 04/12/2023 au 31/07/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 04/12/2023 au 18/06/2025
Coût total éligible	660 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	237 498,12 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Loge.GBM réhabilite 66 logements de l'immeuble situés au 11 avenue de l'Ile de France à BESANCON. Dans le cadre de son plan stratégique du patrimoine, Loge.GBM a décidé de réaliser la réhabilitation BBC-EFFINERGIE de ses bâtiments. Ce choix d'entreprise s'inscrit dans notre PSP et il répond aux demandes actuelles des locataires ainsi qu'à l'attente de nos élus en matière de renouvellement urbain (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier de Planoise). Ces travaux contribuent de manière significative à l'objectif spécifique de réhabilitation énergétique performante. L'opération sera réalisée en site occupé et concerne 9 T1, 4 T2, 20 T3, 32 T4 et 1 T5. La réhabilitation contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents tout en réduisant l'empreinte environnementale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 66 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- 66 logements : gain de 118,40 kWhep/m².an et CEP projetée de 51,50 kWhep/m².an (niveau Performance)
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 317,19 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 18,48 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 263 m) :

Forfait de 6 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 60 kWhep/m².an :

- 66 logements : CEP projetée de 51,50 kWhep/m².an

Soit 66 logements x 6 000,00 € = 396 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 396 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicitÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 264 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

OR, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST PLAFONNÉE AU MONTANT DEMANDE SOIT 264 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 660 000,00 € * 40% = 264 000,00 €

OR, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 264 000,00 € NE PEUT ÊTRE ATTRIBUE CAR L'AUTOFINANCEMENT DEVIENT NÉGATIF AVEC LES COFINANCEMENTS OBTENUS PAR LOGE.GBM POUR UN MONTANT DE 26 501,88 €.

PHASE CONTRADICTOIRE :

Une phase contradictoire a été adressé à LOGE.GBM le 19/06/2026, via la plateforme Synergie et par courriel, pour les informer de la baisse du montant FEDER avec un délai de 20 jours calendaires pour transmettre leur accord. N'ayant pas eu de retour de leur part, le montant de FEDER proposé est considéré comme accepté et sera présenté au prochain comité de programmation.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

= FEDER demandé par Loge.GBM - Montant de l'autofinancement négatif

= 264 000,00 € - 26 501,88 €

= 237 498,12 €

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 237 498,12 € et représente 35,98 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	35,98	237 498,12
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	8,41	55 512,35
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	4,55	30 000,00
EPCI	GRAND BESANCON METROPOLE		Auc - Aucun régime d'aide	33,39	220 342,00
AUTRES PUBLICS	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	17,67	116 647,53
Sous-total cofinancier				100,00	660 000,00
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					660 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	660 000,00
Coût total du projet		660 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	66.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	317.19
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	18.48

Projet	BFC013806 - BESANCON - 6 à 16, rue Haag et 2 à 6, rue Claudel - Réhabilitation de 88 logements
Porteur de projet	27250001800010 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 21/10/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 21/10/2024 au 24/03/2027
Coût total éligible	1 100 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	314 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026



Résumé du projet

Habitat 25 a de longues dates adopté dans son plan stratégique patrimoniale un programme de rénovation de son patrimoine ancien.

Ainsi, dans le quartier de Montrapon à Besançon, deux immeubles, situés rue Haag et rue Claudel de 88 logements, font peau neuve, à la grande satisfaction des locataires en forte attente.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 88 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 446,92 MWh/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 92,56 t_{eq}CO₂/an.

Référence département du Doubs et altitude de 283m < 400 m: niveau à atteindre : 96 CEP > 77,73 (Bâtiment Haag - 60 lgts) et 81,08 (Bâtiment Claudel - 28 lgts) le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Combles avec greniers privatifs Isolation sarking Polyuréthane 12cm + laine de verre R=4.8. Composition / état après travaux : Inchangé

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Murs béton sans isolation. Composition / état après travaux : ITE PSE 16cm sous enduit. Performance après travaux : R= 4.2 m².°C/W

Plancher : Composition / état avant travaux : Sans isolation ou Isolation faible et hétérogène en sous face sur caves.

Composition / état après travaux : Flocage laine minérale. Performance après travaux : $R = 3.5 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries double vitrage PVC 4/12/4 de la fin des années 90. Composition / état après travaux : Menuiseries PVC 4/16/4 BE AR. Performance après travaux : $U_w = 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Chaudières individuelles gaz double service. Composition / état après travaux : Chaudières individuelles double service gaz condensation

ECS: ECS sur chaudières individuelles double service. Composition / état après travaux : Inchangé

Ventilation : Composition / état avant travaux : Ventilation simple flux autoréglable. Performance après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	28,55	314 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	45,08	495 866,71
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	5,21	57 326,25
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,73	30 000,00
Autre partenaire récurrent	Grand Besançon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	0,50	5 472,00
Autre partenaire récurrent	Grand Besançon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	8,84	97 230,10
Autre partenaire récurrent	Grand Besançon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,96	32 607,96
Sous-total cofinancier				93,86	1 032 503,02
Bénéficiaire				6,14	67 496,98
Coût total éligible					1 100 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	1 100 000,00
Coût total du projet		1 100 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	88.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	446.92
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	92.56

Projet	BFC014326 - BESANCON (25), 1 et 3 rue Pierre Semard : Rénovation énergétique de 12 logements sociaux dans 2 bâtiments
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 14/05/2024 au 30/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/05/2024 au 01/09/2027
Coût total éligible	150 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	60 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 12 logements dans 2 bâtiments construits en 1954 et se composant de 6 logements chacun.

Tous les logements sont actuellement occupés.

Ce programme abonde la feuille de route 2024 suite à la mise à jour des DPE logements faisant apparaître une étiquette E et F.

L'objectif de ces travaux est d'atteindre une étiquette globale C au minimum. Les travaux se concentreront sur des travaux de performance énergétique à savoir l'isolation complète du bâtiment (façades, sous-sol, combles), le remplacement des menuiseries et des portes-palières, la mise en place d'une VMC et les travaux connexes de mise aux normes incendie et électrique.

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 12 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment 1 - 6 logements : gain de 273,82 kWhep/m².an et CEP projetée de 86,82 kWhep/m².an
- Bâtiment 2 - 6 logements : gain de 275,02 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,21 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 76,02 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 16,00 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 287 m) :

Assiette forfaitaire de 12 500,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE > 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1 - 6 logements : gain de 273,82 kWhep/m².an et CEP projetée de 86,82 kWhep/m².an
- Bâtiment 2 - 6 logements : gain de 275,02 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,21 kWhep/m².an

Dans sa demande, NEOLIA a indiqué un montant de 5 000,00 € correspondant au montant de l'aide FEDER. Le service Instructeur a procédé à la correction.

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 12 logements x 12 500,00 € par logement

= 150 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 150 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 287 m) :

Forfait de 5 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE > 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1 - 6 logements : gain de 273,82 kWhep/m².an et CEP projetée de 86,82 kWhep/m².an
- Bâtiment 2 - 6 logements : gain de 275,02 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,21 kWhep/m².an

Soit 12 logements x 5 000,00 € = 60 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 60 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicitÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 60 000,00 € correspondant à un montant plafond de 5 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULÉ SOIT 60 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 150 000,00 € * 40% = 60 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 60 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 60 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Une avance de 15% a été demandée dans la demande d'aide signée en date du 03/02/2026.

Cela représente un montant de 9 000,00 € sur les 60 000,00 € demandés.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	60 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	6,87	10 300,03
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	8,70	13 049,10
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	6,30	9 447,00
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomération s		Auc - Aucun régime d'aide	32,00	48 000,00
Sous-total cofinancier				93,86	140 796,13
Bénéficiaire				6,14	9 203,87
Coût total éligible					150 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	150 000,00
Coût total du projet		150 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	12.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	76.02
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	16.00

Projet	BFC015909 - BESANCON (25) , 2-4 Rue Malines, 10 à 26 Rue Brabant et 1-3 Rue Bruxelles : Rénovation énergétique de 137 logements sociaux dans 3 bâtiments
Porteur de projet	27250001800010 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 08/07/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 08/07/2024 au 01/06/2027
Coût total éligible	1 370 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	274 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs est propriétaire de 137 logements situés dans le quartier de Planoise.

Ces logements, construits dans les années 70 et nécessitent une rénovation d'ampleur incluant des travaux d'amélioration thermique.

Le quartier de Planoise est de longue date inscrit au NPNRU et c'est dans ce contexte que s'inscrit ce programme de réhabilitation.

L'objectif est de pérenniser le bâti, de redonner de l'attractivité à ces logements en améliorant le confort des locataires, tant par des travaux d'embellissement , de remise aux normes, que par des travaux d'amélioration énergétique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche-action « Rénovation énergétique logement social » - version 4 du 23/04/2025 applicable à partir du 01/06/2026 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 137 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment situé aux 2-4 Rue Malines et 12-14-16 Rue Brabant – 49 logements : gain de 74,16 kWhep/m².an et CEP projetée de 64,79 kWhep/m².an
- Bâtiment situé aux 10 Rue Brabant et 1-3 Rue Bruxelles – 30 logements : gain de 122,66 kWhep/m².an et CEP projetée de 70,12 kWhep/m².an
- Bâtiment situé aux 18-20-22-24-26 Rue Brabant – 58 logements : gain de 136,05 kWhep/m².an et CEP projetée de 71,36 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 816,42 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 42,30 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

ANALYSE DU PLAN DE FINANCEMENT

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE selon la fiche-action V4 applicable à partir du 01/06/2026 (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 235 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

Le groupe 95 regroupe les 79 logements suivants :

- Bâtiment situé aux 2-4 Rue Malines et 12-14-16 Rue Brabant – 49 logements : gain de 74,16 kWhep/m².an et CEP projetée de 64,79 kWhep/m².an
- Bâtiment situé aux 10 Rue Brabant et 1-3 Rue Bruxelles – 30 logements : gain de 122,66 kWhep/m².an et CEP projetée de 70,12 kWhep/m².an

Le groupe 101 regroupe les 58 logements suivants :

- Bâtiment situé aux 18-20-22-24-26 Rue Brabant – 58 logements : gain de 136,05 kWhep/m².an et CEP projetée de 71,36 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 137 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 370 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 370 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER selon la fiche-action V4 applicable à partir du 01/06/2026 (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 235 m) :

Forfait de 2 000,00 € par logement rénové quels que soit sa catégorisation et le coût unitaire forfaitaire correspondant :

Le groupe 95 regroupe les 79 logements suivants :

- Bâtiment situé aux 2-4 Rue Malines et 12-14-16 Rue Brabant – 49 logements : gain de 74,16 kWhep/m².an et CEP projetée de 64,79 kWhep/m².an
- Bâtiment situé aux 10 Rue Brabant et 1-3 Rue Bruxelles – 30 logements : gain de 122,66 kWhep/m².an et CEP projetée de 70,12 kWhep/m².an

Le groupe 101 regroupe les 58 logements suivants :

- Bâtiment situé aux 18-20-22-24-26 Rue Brabant – 58 logements : gain de 136,05 kWhep/m².an et CEP projetée de 71,36 kWhep/m².an

Soit 137 logements x 2 000,00 € = 274 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 274 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 30 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicitÉ PAR LE PORTEUR DANS LA LIMITE DE 500 000,00 € PAR OPÉRATION

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 274 000,00 € correspondant à un montant plafond de 2 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULÉ SOIT 274 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 370 000,00 € * 40% = 548 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE À 274 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 274 000,00 € et représente 20 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance demandée par le porteur (demande d'aide signée le 04/06/2026) soit une avance de 41 100,00 € correspond à 15% du montant FEDER sollicité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	20,00	274 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,19	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	6,03	82 612,71
Autre partenaire récurrent	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	5,76	78 944,60
Autre partenaire récurrent	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	8,04	110 119,60
Autre partenaire récurrent	ANRU		SA100189 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (Expiré 31/12/2023)	8,23	112 754,60
Autre partenaire récurrent	Grand Besançon		Auc - Aucun régime d'aide	40,00	548 000,00
Sous-total cofinancier				90,25	1 236 431,51
Bénéficiaire				9,75	133 568,49
Coût total éligible					1 370 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	1 370 000,00
Coût total du projet		1 370 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	137.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	816.42
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	42.30

Projet	BFC015970 - MONTBELIARD - rue du Montchrist - Amélioration de 78 logements
Porteur de projet	27250001800010 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 07/09/2025 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 07/09/2025 au 22/12/2028
Coût total éligible	780 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	156 000,00 €
Localisation du projet	25388 - Montbéliard
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026



Résumé du projet

L'OPH du Département du Doubs, Habitat 25 est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue du Montchrist à MONTBELIARD, construit en 1955 et se composant de 78 logements répartis sur 8 bâtiments.

Situé sur les hauteurs de la ville de Montbéliard, le site offre une belle perspective. Le cheminement entre ces immeubles est aisé. Le quartier bénéficie de toutes les commodités.

Néanmoins, étant donné l'âge du bâti, il convenait de réaliser des travaux d'ampleur incluant des travaux de rénovation énergétique. Les analyses et études ont en effet révélé que les charges de chauffage étaient très élevées du fait d'un manque d'isolation et de la vétusté des installations.

Ainsi, Habitat 25 a pris la décision de modifier le mode de chauffage et de raccorder les immeubles au réseau de chaleur de la ville de Montbéliard et de réaliser tous travaux permettant de pérenniser ce patrimoine, de conserver son attractivité, d'améliorer le confort des locataires et réduire les consommations énergétiques et les GES.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 78 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 557,59 MWh/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 181,51 tCO₂/an.

Atteinte du niveau BBC : Référence département du Doubs et altitude de 311m < 400 m: niveau à atteindre : 96 CEP > 89,89 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Combles avec greniers. Composition / état après travaux : Isolation des rampants sur greniers avec 26cm de laine de verre. Performance après travaux : $R = 8.1 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Murs en pierres dures. Composition / état après travaux : Ajout ITE 16cm de PSE enduit. Performance après travaux : $R = 5.1 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Plancher bas : Composition / état avant travaux : Dalle béton avec 4cm de PSE. Composition / état après travaux : laine minérale 14cm en plafond de hall sur logements, Fibra Ultra FM 125mm en plafond de sous sols et Fibrastyroc ULTRA 135mm en plafond de sous station. Performance après travaux : $R = 3.5 \text{ à } 3.7 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries PVC double vitrage anciennes $U_w = 2.7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ avec persiennes. Composition / état après travaux : Menuiseries PVC 4/16/4 BE AR avec volets roulants. Performance après travaux : $U_w = 1.3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Chaudières gaz individuelles. Composition / état après travaux : Raccordement au réseau de chaleur urbain, chauffage collectif

ECS : Composition / état avant travaux : Sur chaudière individuelle double service. Composition / état après travaux : Production collective sur réseau de chaleur urbain

Ventilation : Composition / état avant travaux : Ventilation simple flux auto-réglable. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	20,00	156 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	6,48	50 513,80
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	3,87	30 160,15
Sous-total cofinancier				30,34	236 673,95
Bénéficiaire				69,66	543 326,05
Coût total éligible					780 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses efficacité énergétique y compris matériaux bio sourcés	780 000,00
Coût total du projet		780 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	78.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	557.59
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	181.51

Projet	BFC007516 - La Canopée : Bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive
Porteur de projet	93147888700017 - SCI GEO2
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 28/09/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/08/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	2 549 988.80 € HT
Montant de l'aide UE	1 000 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet La Canopée est une initiative phare dans la construction durable, visant à ériger un bâtiment de bureaux à énergie positive. En intégrant des matériaux biosourcés tels que le bois et la paille, le projet minimise son empreinte carbone tout en soutenant les filières locales. Ce bâtiment se distingue par son approche de construction hors-site, une méthode novatrice qui permet une préfabrication en usine. Ce modèle améliore la qualité de construction, réduit les délais de chantier, diminue les nuisances sur site, et limite la consommation d'eau. En favorisant des conditions de travail optimales et en attirant de nouveaux talents dans le secteur du bâtiment, La Canopée se positionne comme un modèle de performance énergétique et de respect de l'environnement. Ce projet incarne notre engagement envers une transition énergétique efficace et un avenir durable.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de construction de la Canopée à Dijon (21) est une initiative phare dans la construction durable, visant à ériger un bâtiment de bureaux à énergie positive. En intégrant des matériaux biosourcés tels que le bois et la paille, le projet minimise son empreinte carbone tout en soutenant les filières locales.

Opération portant sur la construction d'un bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive : la Canopée cf. RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés"

Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment exemplaire au niveau Effinergie BEPOS 2017, avec atteinte du niveau E3C2 suivants études fournies, ce qui lui confère une excellente performance énergétique et environnementale. Le bâtiment est construit et isolé avec des matériaux biosourcés comme le bois, la laine de bois, la paille. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur air/eau, l'eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaires thermiques, et des panneaux photovoltaïques sont également installés pour la production d'électricité.

Le porteur de projet est une entreprise (SCI GEO2)

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : toute personne morale de droit privé, cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/2024 et le 31/08/24), comité réuni le 10/01/2025 (15/10/24 pour la partie technique) : avis favorable
projet de Construction : 135 point / 200
projet arrivé en 3ème position

CALENDRIER :

calendrier 29/08/2024 au 31/12/2028

Le dossier a été déposé le 29/08/2024, l'opération n'était ni matériellement démarrée à cette date
date prévue de fin de l'opération le 31/12/2028

DEPENSES

Les dépenses prévisionnelles (travaux) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des devis signés)

le total de l'investissement présenté est de 5 077 307.12 € HT.

Le montant retenu au titre du FEDER est de 2 549 988.80 € HT

lots éligibles :

lot 4- 6 :

Charpente - bois : 1 1176 000 €

Caisson bois paille, fenêtre bois alu et BSO : 265 703.80 €

Bardage : 350 000 €

Étanchéité : 128 285 €

lot 19 : Chauffage ventilation : 630 000 €

RESSOURCES

le Régime SA 111.726 prévoit un taux max d'aides publiques de 50 % (pour une petite entreprise)

Le cahier des charges AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" partie 5 Modalités financières / financement des projets prévoit :

- taux max d'aide du FEDER : 50 % et supérieur au plancher minimal de subvention : 50 000 €
- plafond d'aide européenne : 1 M €

en l'espèce : montant FEDER : 1 000 000 € soit 39.22 % du coût total éligible

Subventions de : 10 000 € Dijon métropole (0.39 %)

soit un total d'aides publiques de 39.61 % % comme prévu par le régime d'aide d'Etat SA 111.726, pour une petite entreprise (point 6.5.4)

L'autofinancement est de 60.39 % soit 1 539 988.80 €.

Délibération du bureau métropolitain de Dijon Métropole du 20/03/2025 attribuant une subvention de 10 000 eur pour le projet

AIDES D'ETAT :

application du régime SA 111.726 : point 6.5.4 Cas général - hors AFR (pour la construction)

Gain en consommation en énergie primaire (Cep) par rapport au niveau réglementaire : 113 % (cf avis DO 8/9/26)

taux max d'aide publiques : 50 % pour une petite entreprise

cf fiche aide d'Etat du 23/06/2026

Consolidation des données des sociétés : (sur 2024 et 2025)

effectifs : 15

CA : 2.888 M €

Bilan : 7.666 M €

= petite entreprise

Organigramme transmis par la société

Compte tenu de la qualité du projet porté par la SCI GEO2, sélectionné et arrivé 3ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre 16/04/24 et le 31/08/24 de AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 1 000 000 €, soit 39.22 % d'une assiette de dépenses éligibles de 2 549 988.80 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			39,22	1 000 000,00
EPCI	Dijon Metropole		Auc - Aucun régime d'aide	0,39	10 000,00
Sous-total cofinancier				39,61	1 010 000,00
Bénéficiaire				60,39	1 539 988,80
Coût total éligible					2 549 988.80

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	2 549 988,80
Coût total du projet		2 549 988.80

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	

Projet	BFC013285 - Rénovation énergétique et mise aux normes de l'école maternelle de Brazey-en-Plaine
Porteur de projet	21210103400016 - COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/09/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	657 916,38 € HT
Montant de l'aide UE	55 908,20 €
Localisation du projet	21103 - Brazey-en-Plaine
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet consiste dans la rénovation énergétique et la mise aux normes en vigueur de l'école maternelle de Brazey-en-Plaine (21).

L'objectif est d'avoir un établissement d'enseignement public performant, économe en énergie, offrant des conditions d'accueil et DE confort aux enfants et aux équipes sur site optimaux.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : le porteur de projet est la COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE (Côte d'Or)

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER « Rénovations de bâtiments d'enseignement public (niveaux primaire et secondaire) et de bureaux publics intégrant des matériaux biosourcés » ouvert du 15/09/2025 au 31/12/2026

Porteur public : COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE

Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 15/09/2025 et le 31/12/2025), comité réuni le 20/03/2026 : avis favorable

projet de rénovation : 20 points / 30, avec max 35 % de FEDER

projet arrivé en 2 ème position

Analyse technique :

- Niveau BBC
- 1 ENR géothermie
- Biosourcés 3 éléments menuiseries bois/alu et isolation murs (mixte laine bois laine de roche) et isolation toiture

Capacité juridique et administrative :

Porteur public COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE

Capacité financière : 80 % d'aides publiques

Subventions :

- Etat (DETR 2025) : subvention de 421 849 € (sur une assiette de 2 109 242.50 €), soit 20 % (décision du 26/06/2025)
- Etat (DETR 2026): subvention de 421 848 € (sur une assiette de 2 109 242.50 €), soit 20 % (décision du 15/06/2026)
- Région (travaux) : subvention de 132 000 € sur une assiette de 1 671 861.38 € HT soit 7.90 % (convention 03/03/2026)
- département 21 : subvention de 500 000 € sur une assiette de 2 118 030 € HT soit 23.61 % (convention 23.61 %)

Subvention sur assiette FEDER :

- Etat (DETR 25) : 131 583.43 € de subvention soit 20 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Etat (DETR 26): 131 583.12 € de subvention soit 20 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Région (travaux) : 51 945.07 € de subvention soit 7.90 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- département 21 : 155 313.28 € de subvention soit 23.61 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)

Le FEDER intervient à hauteur de 8.50 % soit 55 908.20 € (Montant plafonné au montant retenu en sélection).

Total aides publiques sur le projet : 526 333.10 € soit 80 %

Le taux maximum d'aides publiques est donc de 80 % sur l'assiette FEDER

L'autofinancement est de 20 % soit 131 583.28 € sur l'assiette FEDER de 657 916.38 € HT).

ainsi le porteur a la capacité financière pour porter ce projet

Opération portant sur la Rénovation énergétique et mise aux normes de l'école maternelle de BRAZEY EN PLAINE (21) cf. RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 visant « au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie pour la rénovation de bâtiments d'enseignement public (niveaux primaire et secondaire) et de bureaux publics intégrant des matériaux biosourcés »

Le projet consiste dans la rénovation énergétique et la mise aux normes en vigueur de l'école maternelle de Brazey-en-Plaine (21)

Le projet prévoit :

- la rénovation thermique du bâtiment en isolant les façades par l'extérieur avec la laine de bois et bardage métallique suivant le classement sécurité incendie de l'école ;
- le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en place de brise-soleil ;
- l'isolation et la rénovation de la toiture par la mise en place de fermettes industrialisées et d'une couverture bac acier (mise en place d'une toiture à deux pans) ;
- la mise aux normes de l'équipement aux différentes normes en vigueur ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et du confort des enfants.

La commune souhaite engager une rénovation globale du bâtiment pour atteindre un niveau de performance énergétique à minima BBC rénovation du bâtiment.

Le dossier a été déposé le 02/12/2025, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date prévue de fin de l'opération le 31/12/2026

Travaux : 03/09/2025 au 31/12/2026

La période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2027

DEPENSES :

L'assiette éligible au FEDER est calculée forfaitairement sur la base de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU), établis à partir du coût moyen HT du m² SRT rénové établi par l'Observatoire BBC (étude Effinergie)*, et selon la typologie des bâtiments tertiaires publics rénovés

les marchés ont été signés le 08/08/2025, l'indice retenu est donc le dernier pour les bâtiments d'enseignement public, soit 759 € (signé après mars 2025 – le 08/08/2025)

ASSIETTE RETENUE : la surface SRT est de 866.82 m² x 759 € = 657 916.38 € HT

Les dépenses prévisionnelles sont rattachables à l'opération puisqu'il s'agit des coûts totaux d'investissement directement liés à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics.

Ces coûts couvrent l'ensemble des dépenses éligibles de l'opération, à savoir :

- Études préalables, études thermiques
- Maîtrise d'oeuvre externe (mission complète études et travaux)
- Travaux (isolation des murs extérieurs, des planchers bas, des toitures, remplacement des baies, volets et protections solaires, etc.) et équipements (chauffage, ventilation, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, etc.) liés à la performance énergétique du bâtiment
- Instrumentation et outils de suivi

Les investissements liés au déploiement des énergies renouvelables locales (biomasse, solaire, géothermie, etc.), c'est-à-dire les investissements accessoires aux projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics concourant à les rendre exemplaires, sont également éligibles.

Les dépenses prévisionnelles sont également réalistes puisque basées sur le BSCU validé par l'AnAFé en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 03/09/2025.

RESSOURCES :

Subventions :

- Etat (DETR 2025) : subvention de 421 849 € (sur une assiette de 2 109 242.50 €), soit 20 % (décision du 26/06/2025)
- Etat (DETR 2026) : subvention de 421 848 € (sur une assiette de 2 109 242.50 €), soit 20 % (décision du 15/06/2026)
- Région (travaux) : subvention de 132 000 eur sur une assiette de 1 671 861.38 € HT soit 7.90 % (convention 03/03/2026)
- département 21 : subvention de 500 000 eur sur une assiette de 2 118 030 € HT soit 23.61 % (convention 23.61 %)

Subvention sur assiette FEDER :

- Etat (DETR 25) : 131 583.43 € de subvention soit 20 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Etat (DETR 26) : 131 583.12 € de subvention soit 20 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- Région (travaux) : 51 945.07 € de subvention soit 7.90 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)
- département 21 : 155 313.28 € de subvention soit 23.61 % (proratisé sur l'assiette éligible au FEDER)

Le FEDER intervient à hauteur de 8.50 % soit 55 908.20 € (Montant plafonné au montant retenu en sélection).

Total aides publiques sur le projet : 526 333.10 € soit 80 %

Le taux maximum d'aides publiques est donc de 80 % sur l'assiette FEDER

L'autofinancement est de 20 % soit 131 583.28 € sur l'assiette FEDER de 657 916.38 € HT).

INDICATEURS :

FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 53.94 MWh par an en énergie primaire

RCO19 : 866.82 m²

FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 3.05 Tonnes de CO₂eq / an

CP

le projet est soumis à la CP (fourniture du 1er marché de travaux d'efficacité énergétique afin de déterminer l'assiette éligible - signé le 08/08/2025) ; L'assiette éligible au FEDER est calculée forfaitairement sur la base de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU) ;

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 03/09/2025.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et
- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849).

Conformément au BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 12/03/2025 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1) en date du 03/09/2025, lors du dépôt de la demande de paiement de solde, le CSF sera réalisé sur la base des livrables de réalisation produits par le bénéficiaire, à savoir :

- PV de réception des travaux (et PV de levée de réserves, le cas échéant)
- étude thermique complète finale (réalisée par un bureau d'étude indépendant) faisant apparaître :
- la consommation finale d'énergie primaire (Cep) annuelle et les émissions estimées de gaz à effet de serre, afin de vérifier que la Cep correspond bien (a minima) au niveau BBC rénovation ($Cep < Cref - 40\%$)
- la surface SRT rénovée (en m^2)
- rapport de test final de perméabilité à l'air
- attestation signée par le maître d'oeuvre externe précisant le recours aux matériaux biosourcés et le(s) type(s) d'EnR mis en place, et si non mentionné dans l'étude thermique finale, la surface SRT rénovée en m^2

Si des modifications sont intervenues pendant le déroulement de l'opération, elles ne devront pas remettre en cause le niveau énergétique minimal attendu (niveau BBC rénovation $Cep < Cref - 40\%$).

A noter que les études thermiques initiales et finales seront établies par des bureaux d'étude indépendants.

ASSIETTE RETENUE : la surface SRT est de $866.82 m^2 \times 759 € = 657\,916.38 € HT$

Le FEDER intervient à hauteur de 8.50 % soit 55 908.20 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	8,50	55 908,20
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Énergie, climat et après-mines	Auc - Aucun régime d'aide	20,00	131 583,12
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	20,00	131 583,43
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	23,61	155 313,28
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			7,90	51 945,07
Sous-total cofinancier				80,00	526 333,10
Bénéficiaire				20,00	131 583,28
Coût total éligible					657 916,38

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	657 916,38
Coût total du projet		657 916,38

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	866.82
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	53.94
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	3.05

Projet	BFC013787 - MOUCHARD (39), ZA Sous les Vignes : construction du bâtiment TERTIAIRE du projet INOV-A Campus
Porteur de projet	40350234700012 - INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 15/07/2025 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/07/2025 au 01/03/2027
Coût total éligible	2 370 003,02 € HT
Montant de l'aide UE	644 829,88 €
Localisation du projet	39370 - Mouchard
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Créé en 1993, L' INSTITUT EUROPÉEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF) forme aux métiers du bâtiment et de la construction : gros œuvre, bois, couverture, génie climatique et finitions. Son offre, du niveau 3 au 5, s'adresse à des publics variés (apprentis, salariés, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion). Fort d'un taux de réussite proche de 98 % et d'excellents résultats en insertion professionnelle, l'IEF-CTF s'appuie sur le réseau national et européen des Compagnons du Tour de France. Au-delà des compétences techniques, il transmet les valeurs du compagnonnage : solidarité, mobilité, transmission et ouverture.

Ancré dans son territoire, l'institut collabore étroitement avec les acteurs locaux et s'engage dans la transition écologique du secteur.

Le projet INOV-A Campus (Inclusif Novateur Ouvert Vert) vise à moderniser les équipements, les pédagogies et les infrastructures afin de répondre aux besoins futurs des apprenants et des entreprises.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION - CONSTRUCTION DU BÂTIMENT TERTIAIRE

Construction neuve d'un bâtiment TERTIAIRE destiné à accueillir les salles d'enseignement (théoriques et spécifiques) et les services administratifs de l'institut sur une surface utile de 1 614 m².

La conception architecturale de ce bâtiment lui permet de répondre au mieux aux nouvelles méthodes d'enseignement mises en place et à la qualité de service et d'accompagnement des apprenants.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 – version n°4.2 du 03/09/2025,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA2 - Type d'action : Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires,
- à la fiche-action « Constructions neuves exemplaires ».

La fiche-action "Construction neuves exemplaires" a pour enjeu de concevoir et construire les futurs bâtiments en poursuivant trois objectifs majeurs :

- la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie consommée ;
- la diminution de leur impact carbone ;
- la garantie de confort en cas de forte chaleur.

GAIN ÉNERGÉTIQUE / GAZ A EFFETS DE SERRE POUR ATTEINDRE LE NIVEAU BEPOS + EFFINERGIE RE2020

- CEP maximale réglementaire de 79,20 kWh/m².an
- CEP projetée de 30,10 kWh/m².an
- Soit un gain en consommation en énergie primaire par rapport au niveau réglementaire de 62%
- GES projeté de 0,66 kgCO₂/m².an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium.
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Ossatures bois scolytés, briques de chanvre, ouate de cellulose, paille.
- Isolation du plancher haut en matériaux biosourcés : paille, ouate de cellulose, fibre de bois.

ÉNERGIE RENOUVELABLE (EnR) MISE EN ŒUVRE

- Chauffage : Pompe à chaleur intégrée à la centrale double flux.
- Production d'électricité photovoltaïque

RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX

Il est précisé dans la "note programme opération notice matériaux" qu'il n'y a pas de valorisation de matériaux de ré-emploi.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE

L'IEF-CTF a déposé son plan de financement en TTC avec les montants hors avenant.

A l'instruction, le montant est remis en HT (déduction des 20% de TVA car assiette HT dans la fiche-action).

L'IEF-CTF a transmis à l'instruction les DPGF et les avenants des lots concernés pour mettre à jour le plan de financement.

DÉPENSES ÉLIGIBLES RETENUES POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 370 003,02 € HT.

- Lot 03 - Gros Œuvre

Montant déposé par le porteur de 642 522,00 € TTC soit 535 435,00 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 588 321,21 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 535 435,00 € HT.

- Lot 05 - Charpente / Couverture

Montant déposé par le porteur de 1 134 376,39 € TTC soit 945 313,66 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 894 220,16 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant du DPGF avec avenant soit 894 220,16 € HT.

- Lot 08 - Menuiseries extérieures

Montant déposé par le porteur de 258 897,43 € TTC soit 215 747,86 € HT.

Montant total des travaux : 215 747,86 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 215 747,86 € HT.

- Lot 10/13 - Doublage / Cloisons / Plafonds

Montant déposé par le porteur de 252 960,23 € TTC soit 210 800,00 € HT.

Montant total des travaux : 368 592,86 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 210 800,00 € HT.

- Lot 12 - Chauffage / Ventilation / Plomberie

Montant déposé par le porteur de 348 000,00 € TTC soit 290 000,00 € HT.

Montant total des travaux : 290 000,00 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant du DPGF avec avenants soit 290 000,00 € HT.

- Lot 14 - Électricité

Montant déposé par le porteur de 268 560,00 € TTC soit 223 800,00 € HT.

Montant total des travaux : 269 918,72 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 223 800,00 € HT.

ANALYSE DES COFINANCEMENTS

COFINANCEMENT PUBLIC

Convention RÉGION BFC - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT N°2022-1213AAO005T139 signée le 08/09/2023, délibération Région du 07/07/2023

Subvention de 2 400 000,00 € pour une assiette de travaux de 10 530 000,00 €.

Un avenant a été signé le 24/04/2025 afin de prolonger la durée de la convention au 28/02/2029 et une éligibilité des dépenses au 28/02/2027.

Cette subvention concerne les 2 bâtiments (tertiaire et atelier). Il convient donc de la proratiser par apport aux dépenses éligibles retenues pour chaque bâtiment.

Proratisation car assiette EFFILOGIS TRAVAUX supérieure.

= (subvention cofinancier / assiette cofinancier) x assiette FEDER

= (2 400 000,00 € / 10 530 000,00 €) x 2 370 003,02 €

= 540 171,63 €

COFINANCEMENT PRIVE

Convention CCCA-BTP (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) pour un investissement en équipement et en construction signée le 27/12/2022 : subvention de 6 114 453,00 € pour une assiette de travaux de 16 398 012,00 €.

Un avenant a été signé le 01/03/2024 pour séparer le projet en 2 phases et modifier le plan de financement de la subvention accordée : subvention de 6 114 453 € pour une assiette de travaux de 12 737 897,00 € concernant uniquement la phase 1 couvrant la période 2022-2026 de modernisation de l'appareil de formation.

Un 2ème avenant a été signé le 07/05/2025 pour ajuster le plan de financement suite à l'augmentation des coûts de construction et une hausse du montant de subvention accordée : subvention de 6 787 922,00 € pour une assiette de travaux de 14 140 897,00 €.

Cette subvention concerne les 2 bâtiments (tertiaire et atelier). Il convient donc de la proratiser par apport aux dépenses éligibles retenues pour chaque bâtiment.

Proratisation car assiette CCCA-BTP supérieure.

= (subvention cofinancier / assiette cofinancier) x assiette FEDER

= (6 787 922,00 € / 14 140 897,00 €) x 2 370 003,02 €

= 1 137 650,29 €

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE

La performance énergétique du bâtiment tertiaire correspond au niveau 2 avec certification BEPOS + EFFINERGIE RE2020, le taux d'intervention maximum est de 35% de l'assiette de dépenses éligibles soit :

= 2 370 003,02 € x 35% = 829 501,06 €

Or, le plafond d'aide FEDER attribuable par dossier au titre de la fiche-action "Constructions neuves exemplaires" est de 750 000,00 €.

Ainsi, le montant de FEDER maximum attribuable est donc plafonné à 750 000,00 €.

Selon le régime d'aide exempté N°SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026, le taux maximum d'aide publique est défini selon la taille de l'entreprise et la zone géographique du projet. L'IEF-CTF est considéré comme ""Petite entreprise"" car son effectif est inférieur à 50 et son chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€. Ainsi, le taux maximum d'aide publique ne peut excéder 50% de l'assiette de dépenses éligibles soit :

= 2 370 003,02 € x 50% = 1 185 001,51 €.

Le cofinancement RÉGION BFC étant public, il convient de le déduire afin de définir le montant FEDER maximum soit :

= 1 185 001,51 € - 540 171,63 €

= 644 829,88 €

Ainsi, le montant FEDER proposé est donc plafonné à 644 829,88 € car le taux maximum d'aide de 50% est atteint (22,79% pour le cofinancement RÉGION BFC et plafonnement à 27,21 % pour le FEDER) .

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 644 829,88 € et représente 27,21 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	27,21	644 829,88
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	22,79	540 171,63
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	48,00	1 137 650,29
Sous-total cofinancier				98,00	2 322 651,80
Bénéficiaire				2,00	47 351,22
Coût total éligible					2 370 003,02

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 10 Doublages / Cloisons / Plafonds	210 800,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 08 Menuiseries Extérieures	215 747,86
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 14 Électricité	223 800,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 12 Chauffage / Ventilation / Plomberie	290 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 03 Gros Œuvre	535 435,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 05 Charpente / Couverture	894 220,16
Coût total du projet		2 370 003,02

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Les opérations de construction ne sont pas concernées par les indicateurs de réalisation et de résultat.
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	

Projet	BFC013918 - MOUCHARD (39), ZA Sous les Vignes : construction du bâtiment ATELIER du projet INOV-A Campus
Porteur de projet	40350234700012 - INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 15/07/2025 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/07/2025 au 01/03/2027
Coût total éligible	2 814 896,12 € HT
Montant de l'aide UE	750 000,00 €
Localisation du projet	39370 - Mouchard
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Créé en 1993, L' INSTITUT EUROPÉEN DE FORMATION - COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE (IEF-CTF) forme aux métiers du bâtiment et de la construction : gros œuvre, bois, couverture, génie climatique et finitions. Son offre, du niveau 3 au 5, s'adresse à des publics variés (apprentis, salariés, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion). Fort d'un taux de réussite proche de 98 % et d'excellents résultats en insertion professionnelle, l'IEF-CTF s'appuie sur le réseau national et européen des Compagnons du Tour de France. Au-delà des compétences techniques, il transmet les valeurs du compagnonnage : solidarité, mobilité, transmission et ouverture.

Ancré dans son territoire, l'institut collabore étroitement avec les acteurs locaux et s'engage dans la transition écologique du secteur.

Le projet INOV-A Campus (Inclusif Novateur Ouvert Vert) vise à moderniser les équipements, les pédagogies et les infrastructures afin de répondre aux besoins futurs des apprenants et des entreprises.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION - CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ATELIER

Construction neuve d'un bâtiment ATELIER destiné à accueillir les plateaux techniques de formation sur une surface utile de 1 529,30 m².

La conception architecturale de ce bâtiment lui permet de répondre au mieux aux nouvelles méthodes d'enseignement mises en place et à la qualité de service et d'accompagnement des apprenants.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 – version n°4.2 du 03/09/2025,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA2 - Type d'action : Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires,
- à la fiche-action « Constructions neuves exemplaires ».

La fiche-action "Construction neuves exemplaires" a pour enjeu de concevoir et construire les futurs bâtiments en poursuivant trois objectifs majeurs :

- la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie consommée ;
- la diminution de leur impact carbone ;
- la garantie de confort en cas de forte chaleur.

GAIN ÉNERGÉTIQUE / GAZ A EFFETS DE SERRE POUR ATTEINDRE LE NIVEAU BEPOS + EFFINERGIE RE2020

- CEP maximale réglementaire de 79,20 kWhép/m².an
- CEP projetée de 51,50 kWhép/m².an
- Soit un gain en consommation en énergie primaire par rapport au niveau réglementaire de 35%
- GES projeté de 1,21 kgCO2/m².an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium.
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : briques de chanvre, ouate de cellulose, laine de bois.
- Isolation du plancher haut en matériaux biosourcés : paille hachée soufflée, ouate de cellulose, fibre de bois.

ÉNERGIE RENOUVELABLE (EnR) MISE EN ŒUVRE

- Chauffage : Pompe à chaleur géothermique
- Production d'électricité photovoltaïque

RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX

Il est précisé dans la "note programme opération notice matériaux" qu'il n'y a pas de valorisation de matériaux de ré-emploi.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE

L'IEF-CTF a déposé son plan de financement en TTC avec les montants hors avenant.

A l'instruction, le montant est remis en HT (déduction des 20% de TVA car assiette HT dans la fiche-action).

L'IEF-CTF a transmis à l'instruction les DPGF et les avenants des lots concernés pour mettre à jour le plan de financement.

DÉPENSES ÉLIGIBLES RETENUES POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 814 896,12 €

- Lot 03 - Gros Œuvre

Montant déposé par le porteur de 928 234,37 € TTC soit 773 528,64 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 657 438,79 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant du DPGF avec avenant soit 657 438,79 € HT.

- Lot 06 - Charpente / Couverture

Montant déposé par le porteur de 1 199 190,54 € TTC soit 999 325,45 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 999 326,03 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 999 325,45 € HT.

- Lot 08 - Menuiseries extérieures

Montant déposé par le porteur de 168 621,59 € TTC soit 140 517,99 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 152 285,11 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 140 517,99 € HT.

- Lot 10/13 - Doublage / Cloisons / Plafonds

Montant déposé par le porteur de 549 810,35 € TTC soit 383 175,29 € HT.

Montant total des travaux y compris avenant : 270 032,61 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant du DPGF soit 270 032,61 € HT.

- Lot 13 - Chauffage / Ventilation / Plomberie

Montant déposé par le porteur de 549 000,00 € TTC soit 458 000,00 € HT.

Montant total des travaux : 458 000,00 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant déposé dans la demande d'aide du porteur soit 458 000,00 € HT.

- Lot 14 - Électricité

Montant déposé par le porteur de 415 662,29 € TTC soit 346 385,24 € HT.

Montant total des travaux : 289 581,28 € HT

Le montant retenu dans l'instruction est plafonné au montant du DPGF soit 289 581,28 € HT.

ANALYSE DES COFINANCEMENTS

COFINANCEMENT PUBLIC

Convention RÉGION BFC - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT N°2022-1213AAO005T139 signée le 08/09/2023, délibération Région du 07/07/2023

Subvention de 2 400 000,00 € pour une assiette de travaux de 10 530 000,00 €.

Un avenant a été signé le 24/04/2025 afin de prolonger la durée de la convention au 28/02/2029 et une éligibilité des dépenses au 28/02/2027.

Cette subvention concerne les 2 bâtiments (tertiaire et atelier). Il convient donc de la proratiser par apport aux dépenses éligibles retenues pour chaque bâtiment.

Proratisation car assiette EFFILOGIS TRAVAUX supérieure.

= (subvention cofinancier / assiette cofinancier) x assiette FEDER

= (2 400 000,00 € / 10 530 000,00 €) x 2 814 896,12 €

= 641 571,77 €

COFINANCEMENT PRIVE

Convention CCCA-BTP (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) pour un investissement en équipement et en construction signée le 27/12/2022 : subvention de 6 114 453,00 € pour une assiette de travaux de 16 398 012,00 €.

Un avenant a été signé le 01/03/2024 pour séparer le projet en 2 phases et modifier le plan de financement de la subvention accordée : subvention de 6 114 453 € pour une assiette de travaux de 12 737 897,00 € concernant uniquement la phase 1 couvrant la période 2022-2026 de modernisation de l'appareil de formation.

Un 2ème avenant a été signé le 07/05/2025 pour ajuster le plan de financement suite à l'augmentation des coûts de construction et une hausse du montant de subvention accordée : subvention de 6 787 922,00 € pour une assiette de travaux de 14 140 897,00 €.

Cette subvention concerne les 2 bâtiments (tertiaire et atelier). Il convient donc de la proratiser par apport aux dépenses éligibles retenues pour chaque bâtiment.

Proratisation car assiette CCCA-BTP supérieure.

= (subvention cofinancier / assiette cofinancier) x assiette FEDER

= (6 787 922,00 € / 14 140 897,00 €) x 2 814 896,12 €

= 1 351 208,15 €

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE

La performance énergétique du bâtiment ATELIER correspond au niveau 2 avec certification BEPOS + EFFINERGIE RE2020, le taux d'intervention maximum est de 35% de l'assiette de dépenses éligibles soit :

= 2 814 896,12 € x 35% = 985 213,64 €

Or, le plafond d'aide FEDER attribuable par dossier au titre de la fiche-action "Constructions neuves exemplaires" est de 750 000,00 €.

Ainsi, le montant de FEDER maximum attribuable est donc plafonné à 750 000,00 €.

Selon le régime d'aide exempté N°SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026, le taux maximum d'aide publique est défini selon la taille de l'entreprise et la zone géographique du projet. L'IEFCTF est considéré comme "Petite entreprise" car son effectif est inférieur à 50 et son chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€. Ainsi, le taux maximum d'aide publique ne peut excéder 50% de l'assiette de dépenses éligibles soit :

= 2 814 896,12 € x 50% = 1 407 448,06 €.

Le cofinancement REGION BFC étant public, il convient de le déduire afin de définir le montant FEDER maximum soit :

= 1 185 001,51 € - 641 571,77 €

= 765 876,30 €

Ainsi, le montant FEDER proposé est donc plafonné à 750 000,00 € car il s'agit du plafond d'aide par dossier.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 750 000,00 € et représente 26,64 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	26,64	750 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	22,79	641 571,77
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	48,00	1 351 208,15
Sous-total cofinancier				97,44	2 742 779,92
Bénéficiaire				2,56	72 116,20
Coût total éligible					2 814 896,12

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 08 Menuiseries Extérieures	140 517,99
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 10 Doublages / Cloisons / Plafonds	270 032,61
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 14 Electricité	289 581,28
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 13 Chauffage / Ventilation / Plomberie	458 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 03 Gros Œuvre	657 438,79
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 06 Charpente / Couverture	999 325,45
Coût total du projet		2 814 896,12

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Les opérations de construction ne sont pas concernées par les indicateurs de réalisation et de résultat.
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	

Projet	BFC013704 - Biodiversité : qu'est-ce qui se trame dans le massif ?
Porteur de projet	33407845800026 - CPIE DU HAUT JURA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/05/2026 au 28/02/2029
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	306 682,31 € TTC
Montant de l'aide UE	184 009,39 €
Localisation du projet	- Massif du Jura
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Profitant de leurs expériences, en particulier sur le sujet de la biodiversité, et de leurs capacités respectives en pédagogie de l'environnement, le CPIE du Haut-Doubs et celui du Haut-Jura proposent de co-élaborer un programme pédagogique innovant à destination des élèves en école primaire (du CE2 au CM2) du massif du Jura comprenant une méthodologie d'intervention, des outils et des activités pédagogiques communs et partagés sur la thématique de la préservation de la biodiversité. L'ambition est de définir une nouvelle démarche éducative facilitant une pleine appréhension des différents enjeux par les élèves, de leur transmettre les connaissances essentielles et de les accompagner vers le passage à l'action en faveur de la biodiversité en lien avec les dynamiques territoriales en cours. Suite à cela, les CPIE souhaitent déployer et animer le programme conçu au sein d'une campagne éducative ambitieuse, comportant 360 interventions et s'étalant sur deux années scolaires consécutives : 2026-2027 et 2027-2028. Pour finir, les acteurs du projet entendent concevoir un document contenant le programme pédagogique, adaptable en fonction du contexte et reproductible dans d'autres territoires. Ce document fera l'objet d'une diffusion à la fois gratuite et large, sous format numérique reproductible en support papier, auprès des enseignants, des parents d'élèves et dans les réseaux de l'éducation et de l'environnement à l'échelle du massif du Jura et de la Bourgogne Franche-Comté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : LE CONTEXTE DU PROJET « Biodiversité : qu'est-ce qui se trame dans le massif ? » :

La biodiversité présente sur le territoire de la région BFC est exposée à des pressions croissantes et connaît, à l'instar du territoire national, une dynamique d'érosion. La fragmentation et la disparition des milieux naturels et des connexions qui les relient, les pollutions de différentes natures, l'exploitation des ressources, les invasions biologiques et le changement climatique constituent les principales menaces qui pèsent sur cette dernière. Face à ce constat, la préservation de la biodiversité est aujourd'hui au centre des préoccupations. C'est dans ce cadre qu'ont été élaborés le SRADDET et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (2020-2030). Ces documents définissent une ambition partagée par de très nombreux acteurs et donnent un cadre commun de coordination et d'intervention au niveau régional.

Ces deux documents-cadres actent la nécessité d'impliquer les citoyens, et en particulier les jeunes générations, dans la préservation des milieux et dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Selon la SRB « l'éducation et la sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité sont donc des objectifs majeurs », qu'il est nécessaire de « rétablir un lien fort entre les citoyens et la nature » et d'« inciter le plus grand nombre à agir ».

Les deux CPIE sont engagés dans une démarche d'éducation des jeunes générations à l'environnement et interviennent dans les établissements scolaires (du premier et second degré) situés dans le massif du Jura. Il est à souligner que cette zone de moyenne montagne est concernée parfois de façon spécifique par le phénomène d'érosion de la biodiversité et s'avère particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Face à ces constats, les équipes pédagogiques de nombreux établissements d'enseignement sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'engager dans des actions d'éducation à l'environnement comprenant à la fois une transmission de connaissances complémentaires aux élèves et la mise en oeuvre d'actions concrètes.

Dans ce cadre et dans celui de l'AAP sur la thématique de la biodiversité émit par la Région BFC au titre de son programme FEDER/FSE+, les deux CPIE souhaitent concevoir et animer un programme à la fois innovant, cohérent et ambitieux de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes générations dans la compréhension des grands équilibres du vivant, dans un contexte de changement climatique, et de leur rôle en tant qu'acteurs de la préservation de la biodiversité. Ils souhaitent intervenir à l'échelle du Massif du Jura, territoire supra départemental (département du Doubs et du Jura) cohérent et aux nombreux enjeux.

Dans ce projet pédagogique dédié aux élèves des écoles primaires, les CPIE entendent dépasser une approche « classique » de la biodiversité centrée sur l'inventaire ou la protection des espèces, pour proposer une expérience éducative vivante, sensible et systémique, en lien avec les enjeux contemporains, en particulier ceux relatifs au changement climatique, et les orientations de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. En s'inspirant de l'enseignement en plein air et des démarches d'enquête de terrain, les élèves pourront ainsi devenir acteurs de leurs apprentissages en lien direct avec leur environnement proche et les acteurs qui y prennent place tout en réalisant des actions concrètes concourant à la préservation de la biodiversité.

L'ambition est de concevoir une démarche répondant à une triple ambition éducative :

1. Développer une culture de la nature ancrée dans le territoire :

En explorant les milieux naturels, en les observant et en s'émerveillant de leur beauté, les élèves doivent pouvoir tisser un lien émotionnel fort avec la nature qui les entoure. Cette expérience doit leur permettre de prendre conscience des relations d'interdépendance entre les êtres vivants, y compris eux-mêmes, et les encourager à préserver cette biodiversité. Les élèves devront également pouvoir réaliser une première approche écologique du paysage qui les entoure et découvrir la notion de trame écologique.

2. Comprendre le rôle du changement climatique sur le vivant :

À travers des activités adaptées (observations, expériences, jeux de rôle), les enfants doivent pouvoir saisir les effets du dérèglement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes (cycles de vie, disponibilité en eau, résilience des milieux) et découvrir comment des milieux riches en biodiversité peuvent mieux y faire face. Le recours à des cartes sera privilégié à des fins d'illustration.

3. Agir pour la biodiversité locale, de manière active et vécue :

Par l'approche de l'enseignement en plein air et l'observation de terrain, les élèves doivent pouvoir identifier les interactions entre espèces, milieux et saisons, apprendre à reconnaître les signes d'un écosystème en bonne santé, s'impliquer dans une démarche de protection ou de restauration (visite de travaux, actions de sensibilisation, rencontres avec des acteurs locaux - opérateurs, gestionnaires -, etc.) et agir en s'inspirant du fonctionnement naturel des écosystèmes pour trouver des solutions durables, fondées sur la nature.

projet soutenu au titre de l'AAP ouvert du 01/11/2025 au 30/06/2026

Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 1/11/25 et le 31/12/25), comité réuni le 26/02/2026

hors Trame bleue : 40pts/40

l'opération est portée par un chef de file (CPIE du HAUT JURA) et d'un partenaire (CPIE HAUT DOUBS) :

une convention partenariale a été signée entre les 2 parties le 20/11/2025

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

Plan de financement prévisionnel

Total assiette éligible au FEDER : 306 682,31€

Ressources

région BFC : 61 500€ (non proratisé)

FEDER : 184 009,39 € (60,00%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 80,05% soit 245 509,39 € respectant le plafond max d'aide publique 100%, déplafonnement autorisé en raison du contour de l'opération (associations)

Il est proposé une aide du FEDER pour 184 009,39€, soit 60,00% d'une assiette de dépenses éligibles de 306 682,31 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			60,00	184 009,39
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			20,05	61 500,00
Sous-total cofinancier				80,05	245 509,39
Bénéficiaire				19,95	61 172,92
Coût total éligible					306 682,31

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels - CPIE du Haut-Doubs (partenaire)	104 984,01
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels - CPIE du Haut-Jura (chef de file)	114 074,78
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS taux forfaitaire 40% des frais de personnel directs	87 623,52
Coût total du projet		306 682,31

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	Non concerné

Projet	BFC015118 - De la trame à la parcelle 2026-2028
Porteur de projet	81162932800022 - LE RUBAN VERT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 28/02/2029
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	302 173,74 € TTC
Montant de l'aide UE	181 304,25 €
Localisation du projet	089 - Yonne
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Ce programme vise à concrétiser les continuités écologiques à restaurer indiquées par le SCOT du Nord de l'Yonne. En effet, elles n'ont été traduites dans les PLUi qu'en limitant les droits à construire, mais pas en prévoyant des changements d'usage des sols, pourtant nécessaires pour restaurer les continuités écologiques. Il s'agit donc de:

- Préparer des plans de restauration de continuités écologiques rurales "à la parcelle" en application du SCOT
- Analyser les conditions de succès de ces opérations
- Communiquer largement pour assurer le soutien et la coopération de tous les acteurs et la diffusion des pratiques les plus efficaces identifiées.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce programme vise à concrétiser les continuités écologiques à restaurer indiquées par le SCOT du Nord de l'Yonne. En effet, elles n'ont été traduites dans les PLUi qu'en limitant les droits à construire, mais pas en prévoyant des changements d'usage des sols, pourtant nécessaires pour restaurer les continuités écologiques. Il s'agit donc de:

- Préparer des plans de restauration de continuités écologiques rurales "à la parcelle" en application du SCOT
- Analyser les conditions de succès de ces opérations
- Communiquer largement pour assurer le soutien et la coopération de tous les acteurs et la diffusion des pratiques les plus efficaces identifiées.

projet soutenu au titre de l'AAP ouvert du 01/11/2025 au 30/06/2026

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 1/1/26 et le 31/3/26), comité réuni le 07/05/2026

hors Trame bleue : 40pts/40

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

Plan de financement prévisionnel

Total assiette éligible au FEDER : 302 173,74€

Ressources

mécénat privé : 30 000€

FEDER : 181 304,25 € (60,00%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AAP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 60,00 % soit 181 304,25 € respectant le plafond max d'aide publique 100%, déplaçonnement autorisé en raison du contour de l'opération (associations)

Il est proposé une aide du FEDER pour 181 304,25€, soit 60,00% d'une assiette de dépenses éligibles de 302 173,74 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	181 304,25
PRIVE				9,93	30 000,00
PRIVE				18,68	56 438,74
Sous-total cofinancier				88,61	267 742,99
Bénéficiaire				11,39	34 430,75
Coût total éligible					302 173,74

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Stagiaires	17 620,00
200- Dépenses en nature	Valorisation du temps bénévoles	56 438,74
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels	157 905,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS taux forfaitaire 40% des frais de personnel directs	70 210,00
Coût total du projet		302 173,74

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	Non conerné

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
5	5.1	4	BFC003554	CHENOVE - Opération CENTRALITE - Secteur Saint Exupéry - Aménagement paysager du centre-Ville "Le Parc"	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE"	4 923 593,58 €	760 000,00 €	15,44 %				1 708 332,89 €		2 455 260,69 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	4	BFC006815	Reconquête d'une friche urbaine et création d'une centralité	Mairie de Coulanges les Nevers	2 038 464,22 €	740 000,00 €	36,30 %	609 352,41 €	500 000,00 €	141 124,45 €			47 987,36 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			6 962 057,80 €	1 500 000,00 €		609 352,41 €	500 000,00 €	141 124,45 €	1 708 332,89 €	- €	2 503 248,05 €	
5	5.1	5	BFC007750	Extension du musée d'Art moderne de Belfort	MAIRIE DE BELFORT	8 921 082,13 €	2 000 000,00 €	22,42 %	900 000,00 €	2 220 000,00 €	200 000,00 €	600 000,00 €		3 001 082,13 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)
Sous-total			1			8 921 082,13 €	2 000 000,00 €		900 000,00 €	2 220 000,00 €	200 000,00 €	600 000,00 €	- €	3 001 082,13 €	
5	5.2	2	BFC012299	Aménagement de la rue du Pont, quai des Flotteurs, place Saint-Nicolas et carrefour RN 151 / RD 39	COMMUNE DE COULANGES-SUR-YONNE	744 654,18 €	266 737,59 €	35,82 %		153 696,00 €	96 389,75 €	78 900,00 €		148 930,84 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	2	BFC012560	Pont de la Gouille à Oye et Palet : travaux de sécurisation destinés aux mobilités douces	Département du Doubs	193 358,96 €	94 758,00 €	49,01 %						98 600,96 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	2	BFC013045	Développer le pôle multimodal de Lure : travaux parvis de la gare	Communauté de Communes du Pays de Lure	826 478,92 €	131 200,00 €	15,87 %	247 500,00 €	250 000,00 €		11 718,09 €		186 060,83 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			3			1 764 492,06 €	492 695,59 €		247 500,00 €	403 696,00 €	96 389,75 €	90 618,09 €	- €	433 592,63 €	
5	5.2	3	BFC011844	Rénovation de la chapelle de La Cordelle et création d'un espace d'accueil	LES AMIS DE LA CORDELLE DE VEZELAY	803 023,75 €	480 000,00 €	59,77 %	166 793,00 €				139 000,00 €	17 230,75 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	3	BFC012410	DEVELOPPEMENT OENOTOURISTIQUE	SOCIETE CIVILE VITICOLE BAUD PERE ET FILS	336 930,00 €	161 726,00 €	48,00 %		20 000,00 €				155 204,00 €	2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
Sous-total			2			1 139 953,75 €	641 726,00 €		166 793,00 €	20 000,00 €	- €	- €	139 000,00 €	172 434,75 €	
5	5.2	4	BFC008704	Réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant en un centre multi-activités	COMMUNE DE SUILLY LA TOUR	463 526,46 €	253 404,36 €	54,67 %	163 769,45 €		46 352,65 €			- €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	4	BFC011023	Opération de déconstruction/dépollution de trois îlots très dégradés voire en état de ruine (8 bâtiments)	EPF DOUBS BFC	505 054,00 €	212 666,00 €	42,11 %	222 770,00 €		18 358,80 €			51 259,20 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	4	BFC012213	Reconstruction de la salle polyvalent de Charmoy	Commune de Charmoy	1 417 548,45 €	240 000,00 €	16,93 %	182 122,00 €	300 000,00 €	120 000,00 €	236 927,00 €		338 499,45 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	4	BFC012486	RENOVATION BATIMENT EN BUREAUX, ESPACE SANTE ET SALLE MULTI ACTIVITES	COMMUNE DE SALORNAY-SUR-GUYE	1 800 594,72 €	372 000,00 €	20,66 %	707 947,00 €	150 000,00 €	210 000,00 €			360 647,72 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			4			4 186 723,63 €	1 078 070,36 €		1 276 608,45 €	450 000,00 €	394 711,45 €	236 927,00 €	- €	750 406,37 €	
Nombre de projets présentés :			12			TOTAL	22 974 309,37 €	5 712 491,95 €	3 200 253,86 €	3 593 696,00 €	832 225,65 €	2 635 877,98 €	139 000,00 €	6 860 763,93 €	

Projet	BFC003554 - CHENOVE - Opération CENTRALITE - Secteur Saint Exupéry - Aménagement paysager du centre-Ville "Le Parc"
Porteur de projet	51402185600018 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE"
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Éligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/09/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/05/2028
Coût total éligible	4 923 593,58 € HT
Montant de l'aide UE	760 000,00 €
Localisation du projet	21166 - Chenôve
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

La démolition du centre commercial Saint-Exupéry a offert l'opportunité d'ouvrir largement l'espace et de créer de nouvelles connexions avec les espaces publics environnants (Place Colucci et esplanade de la République). Ce réaménagement permet l'émergence d'un véritable cœur vert, un lieu vivant dédié à la détente, aux rencontres, aux jeux pour les enfants, au jardinage et au partage. Il apporte une richesse végétale et une nouvelle profondeur à un site jusque-là empreint de minéralité et dépourvu de sol naturel.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Éligibilité du porteur de projet : En tant que Société Publique Locale, la SPLAAD est un bénéficiaire éligible à l'action "Renouvellement urbain" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)" de la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action renouvellement urbain approuvée au comité de suivi du 15/12/2022.

Objectifs et éligibilité de l'opération : Le projet, initialement déposé sur la fiche action « Infrastructures vertes », est désormais rattaché à la fiche action « Renouvellement urbain », car il correspond davantage aux objectifs et aux critères d'éligibilité de celle-ci. L'opération est donc ainsi éligible à l'action "Renouvellement urbain" de l'OS 5.1 "Encoura-

ger le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Le projet répond aux objectifs du programme en transformant un espace urbain délaissé en un espace public réaménagé, accessible et à forte valeur environnementale, adapté aux besoins des habitants et aux usages du centre-ville.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée à Chenôve en Côte-d'Or, soit dans la zone couverte par le programme. Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 05/10/2023 via le portail e-Synergie et la fin de l'opération est prévue pour mai 2028.

Taux d'aide FEDER : 15,44%, soit conforme au plafond de 60% autorisé par la fiche action "Renouvellement urbain".

A l'issue de l'instruction du dossier, une subvention FEDER de 760 000,00 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 15,44% d'une assiette de dépenses éligibles de 4 923 593,58 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	15,44	760 000,00
AUTRES PUBLICS	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	22,83	1 124 216,53
AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS		Auc - Aucun régime d'aide	11,86	584 116,36
Sous-total cofinancier				50,13	2 468 332,89
Bénéficiaire				49,87	2 455 260,69
Coût total éligible					4 923 593,58

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement du "Parc"	4 923 593,58
Coût total du projet		4 923 593,58

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC006815 - Reconquête d'une friche urbaine et création d'une centralité
Porteur de projet	21580088900010 - Mairie de Coulanges les Nevers
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 17/01/2023 au 31/07/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/01/2023 au 31/07/2026
Coût total éligible	2 038 464,22 € HT
Montant de l'aide UE	740 000,00 €
Localisation du projet	58088 - Coulanges-lès-Nevers
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération vise à reconquérir une friche urbaine (un terrain de foot en stabilisé, délaissé, qui se transforme en terrain vague). Il s'oriente autour de deux actions :

- Reconquérir la friche urbaine qu'est devenu le stade stabilisé des Saules en le transformant en une place centrale (6800m²), associée à la requalification de l'avenue Jean Jaurès et de la rue des Saules, mettre en valeur les berges du ruisseau de la Pique
- Création d'une halle en bois contemporaine pour abriter un marché de producteurs locaux (400 à 500 m2)

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet vise à reconquérir une friche urbaine pour créer une place centrale intégrant une halle en bois pour un marché de producteurs et des commerces de proximité. Il poursuit des objectifs de revitalisation du centre-bourg et d'amélioration des services à la population. Les résultats attendus sont la création d'un espace de vie locale, la limitation de l'étalement urbain et la l'amélioration de la cohésion territoriale.

Le projet est cohérent avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) Bourgogne-Franche-Comté 2020-2030, comme demandé dans la fiche action, car il s'inscrit dans ses orientations stratégiques et objectifs opérationnels en contribuant à la préservation et à la restauration des milieux naturels et en favorisant l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le projet est également cohérent avec le SRDEII puisqu'il vise un développement économique juste, écologique et soli-

daire, en intégrant les transitions (écologique, énergétique, numérique), l'innovation, l'internationalisation et l'économie de proximité.

Le projet s'inscrit en cohérence avec le SRADDET, puisqu'il répond à la thématique de gestion économe de l'espace en permettant la réutilisation d'une zone en friche et donc d'économiser les ressources du territoire. En réutilisant un terrain existant et inutilisé, le projet s'inscrit dans l'objectif de l'artificialisation nette nulle en 2050.

Pour ces raisons, l'avis du service instructeur est favorable.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	36,30	740 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	18,35	374 145,00
ETAT	Ville, jeunesse et sports		Auc - Aucun régime d'aide	11,54	235 207,41
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	6,92	141 124,45
REGION	Bourgogne		Auc - Aucun régime d'aide	24,53	500 000,00
Sous-total cofinancier				97,65	1 990 476,86
Bénéficiaire				2,35	47 987,36
Coût total éligible					2 038 464,22

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	SPS	11 190,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Télécommunication	50 300,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Extension du réseau électrique (HTA)	75 416,51
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maitrise d'oeuvre	188 003,77
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	1 713 553,94
Coût total du projet		2 038 464,22

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
---	-------	------------------------------	------

Projet	BFC007750 - Extension du musée d'Art moderne de Belfort
Porteur de projet	21900010600019 - MAIRIE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Coût total éligible	8 921 082,13 € HT
Montant de l'aide UE	2 000 000,00 €
Localisation du projet	90010 - Belfort
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'extension du musée d'Art moderne - donation Maurice-Jardot consiste en une construction neuve adossée au bâtiment actuel, intégrée au square Emile Lechten, inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Les objectifs fixés à ce projet consistent à donner au musée d'Art moderne une lisibilité et une attractivité à la hauteur de la qualité de la collection exceptionnelle qu'il abrite, tout en préservant l'intégrité historique de ce musée, et à offrir un nouvel espace dédié aux collections permanentes Beaux-arts et aux expositions temporaires des musées de Belfort, pour répondre au problème actuel d'éclatement des sites muséaux (Tour 41, Tour 46, musée d'Art moderne) conduisant à la dispersion des publics.

Les espaces nécessaires seront créés pour le développement de l'offre d'animation.

La réalisation du projet permettra en outre de contribuer au renouvellement de l'image de ce secteur de la ville en pleine évolution, en cherchant à en faire un lieu de destination de loisirs, de détente et de culture, d'encourager la fréquentation du square Lechten et d'offrir de nouveaux espaces de vie extérieurs aux habitants du quartier.

Enfin, l'extension permettra d'améliorer les dispositifs de gestion du climat dans le bâtiment existant et d'optimiser ses coûts de fonctionnement.

Avis du service instructeur : [Favorable](#)

Motivation de l'instructeur : L'extension du musée d'art moderne Jardot, répond parfaitement aux attendus de la fiche action Feder urbain "Tourisme durable, patrimoine et culture", qui intègre dans le domaine de la culture, les projets de création, rénovation et aménagement d'équipements culturels proposant une offre culturelle variée à terme sur un même site.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	22,42	2 000 000,00
ETAT	Culture et communication	Création	Auc - Aucun régime d'aide	10,09	900 000,00
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort		Auc - Aucun régime d'aide	2,24	200 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	24,55	2 190 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	0,34	30 000,00
EPCI	Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération		Auc - Aucun régime d'aide	6,73	600 000,00
Sous-total cofinancier				66,36	5 920 000,00
Bénéficiaire				33,64	3 001 082,13
Coût total éligible					8 921 082,13

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux - Test Réponse Thermique	26 568,60
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Sondes Géothermiques	261 850,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	25V013 - Mobilier Signalétique	354 153,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre - marché	865 100,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	23V004 - Travaux	7 413 410,53
Coût total du projet		8 921 082,13

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	20000.00

Projet	BFC012299 - Aménagement de la rue du Pont, quai des Flotteurs, place Saint-Nicolas et carrefour RN 151 / RD 39
Porteur de projet	21890119700010 - COMMUNE DE COULANGES-SUR-YONNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/01/2027
Coût total éligible	744 654,18 € HT
Montant de l'aide UE	266 737,59 €
Localisation du projet	89119 - Coulanges-sur-Yonne
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

La commune de Coulanges-sur-Yonne est située sur la véloroute qui longe à la fois l'Yonne et le canal du Nivernais. Avec ses commerces, sa base de loisirs, sa halte nautique et son camping, la commune et en particulier le quai des Flotteurs deviennent une étape de pause drainant de nombreux visiteurs.

La rue du Pont et le quai des Flotteurs sont des espaces minéralisés et largement dégradés. La commune a pour objectifs d'adapter les espaces aux changements climatiques dans le cadre de l'étude générale menée depuis 2022. Les habitants ont été associés à l'étude en participant à des ateliers. Le végétal et le paysage sont considérés comme des marqueurs identitaires au même titre que la thématique de l'eau. La commune a la volonté affirmée de paysager son bourg et d'intégrer le végétal dans les espaces publics. Forte de la présence de l'Yonne, de ses berges et îles, elle souhaite également positionner l'eau comme le vecteur identitaire de Coulanges-sur-Yonne. Elle vise à travers ses projets à sensibiliser les habitants à la présence de l'eau dans la ville. La gestion de l'eau pluviale devient un élément de projet et d'affirmation identitaire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Commune de Coulanges-sur-Yonne de 518 habitants a porté cet ambitieux projet d'aménagement de la rue du Pont (RD 539), quai des Flotteurs, place Saint-Nicolas et carrefour RN151/RD39. La commune est engagée depuis 2022 dans une rénovation de ses espaces publics. Elle a tout d'abord réalisé un plan guide d'aménagement sur l'ensemble de la commune, permettant de mettre en perspective et en cohérence les évolutions et requalifications à venir de ses espaces publics. Ce plan guide de 28 fiches actions permet à la mairie de hiérarchiser et de projeter les travaux par année, d'engager les budgets et de transformer petit à petit de manière qualitative et cohérente le cadre de vie.

Elle a déjà réalisé en 2023/2024 la requalification de la rue et de la place Sainte-Anne en îlot de fraîcheur (création de 530m² de surface perméable sur un espace existant totalement minéral de 1620 m², soit 33% de désimperméabilisation). Elle a souhaité en 2025 réaliser la rénovation de la rue du Pont (voie commerçante dans l'axe de la mairie) et de la place Saint-Nicolas (quai des Flotteurs) dans la même volonté de désimperméabilisation des sols, de végétalisation en pleine terre et de pacification de ses espaces publics favorisant les modes doux, qui fait l'objet de la présente demande d'aide FEDER.

Cet aménagement prévoit la mise en sens unique de la rue du Pont (dans le sens descendant vers la rivière) et la création d'une zone 20, comprenant la rue du Pont, la place Saint-Nicolas / quai des flotteurs, la rue et la place Sainte-Anne.

Cela implique le report du flux des poids lourds dans le sens montant sud-nord (aujourd'hui par la rue du Pont en double sens), sur la RN151, avec la nécessité de réaménager le carrefour RN151/RD39 pour rendre possible les girations. La place Saint-Nicolas / quai des Flotteurs offre un espace non optimisé ni valorisé, alors qu'elle est la porte sud du bourg de Coulanges-sur-Yonne et l'articulation avec la base de loisirs. Elle a également un fort potentiel paysager et d'optimisation pour la gestion alternative des eaux pluviales.

Au titre de sa demande d'aide FEDER, la commune a transmis un marché de travaux, comprenant deux lots, un marché de maîtrise d'oeuvre et deux factures concernant des études.

Le service instructeur a procédé à une analyse de la régularité de la commande publique. Au terme de l'analyse de la régularité des procédures de passation, aucune irrégularité n'est constaté.

Pour ce projet, la subvention sollicitée est de 361 097€.

Après instruction, et prise en compte de l'ensemble des co-financeurs le FEDER attribué s'élève à 266 737,59 €, représentant 35,82% du coût total éligible de 744 654,18 €. A ce titre, le plancher minimal, maximal et le taux maximal d'intervention du FEDER sont respectés.

La Commune de Coulanges-sur-Yonne n'est pas chef de file pour l'aménagement du territoire, à ce titre, c'est un autofinancement de 20% s'applique.

Déposé au titre de la FA « Mobilités durables » sur la Priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable ». Objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». Le projet répond aux 2/3 des objectifs et aux 3/6 des types de projets attendus de la FA, qui constitue le document de mise en œuvre du FEDER. Ainsi, le projet répond aux objectifs du programme FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	35,82	266 737,59
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	6,23	46 389,75
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	6,71	50 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté		Auc - Aucun régime d'aide	20,64	153 696,00
AUTRES PUBLICS	Agence de L'Eau		Auc - Aucun régime d'aide	10,60	78 900,00
Sous-total cofinancier				80,00	595 723,34
Bénéficiaire				20,00	148 930,84
Coût total éligible					744 654,18

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Marché de maîtrise d'oeuvre, levée de géomètre et étude de sol	65 989,25
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de travaux (lot 1et 2)	678 664,93
Coût total du projet		744 654,18

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	518.00

Projet	BFC012560 - Pont de la Gouille à Oye et Pallet : travaux de sécurisation destinés aux mobilités douces
Porteur de projet	22250001900013 - Département du Doubs
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 01/08/2025 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/08/2025 au 31/07/2026
Coût total éligible	193 358,96 € HT
Montant de l'aide UE	94 758,00 €
Localisation du projet	25442 - Oye-et-Pallet
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le Département du Doubs gère un patrimoine routier conséquent comprenant plus de 3 700 km de routes et plus de 2 700 ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, dispositifs de protection, etc.). Afin d'assurer sa pérennité, il a adopté en mars 2024 un plan pluriannuel d'investissement sur dix ans. Ce programme prévoit notamment la restauration lourde de 15 ponts structurants pour un montant de 25 millions d'euros. Parmi ces ouvrages, figure le Pont de la Gouille à Oye-et-Pallet (25), dont les travaux portent non seulement sur sa réhabilitation, mais également sur son élargissement afin de permettre l'aménagement d'une piste cyclable et d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et répond pleinement aux objectifs de la fiche action « Mobilités durable ». Porté par le Conseil Départemental du Doubs, le projet de modernisation du Pont de la Gouille dépasse le simple cadre d'une opération de réhabilitation d'ouvrage d'art. Il constitue une opération structurante qui combine préservation du patrimoine départemental, renforcement de la sécurité, développement des mobilités actives et amélioration du cadre de vie. En créant des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes sur un axe supportant un trafic motorisé important, le Département répond aux enjeux actuels de mobilité durable tout en assurant la pérennité de l'ouvrage pour les décennies à venir.

Le projet est d'un montant total retenu éligible de 193 358,96 € HTet l'aide FEDER proposée s'élève à 94 758 € (49,01%).

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	49,01	94 758,00
Sous-total cofinancier				49,01	94 758,00
Bénéficiaire				50,99	98 600,96
Coût total éligible					193 358,96

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le Pont de la Gouille	193 358,96
Coût total du projet		193 358,96

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Km	0.15
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	37 515.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	2 500.00

Projet	BFC013045 - Développer le pôle multimodal de Lure : travaux parvis de la gare
Porteur de projet	24700066400059 - Communauté de Communes du Pays de Lure
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2025 au 27/04/2027
Coût total éligible	826 478,92 € HT
Montant de l'aide UE	131 200,00 €
Localisation du projet	70310 - Lure
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

La Communauté de Communes du Pays de Lure porte le projet de requalification du parvis de la gare de Lure en Pôle d'Echanges Multimodal, inscrit dans la stratégie de revitalisation du territoire. L'opération vise à transformer un espace aujourd'hui largement minéralisé et dominé par la voiture individuelle en un parvis-jardin fonctionnel, sécurisé, accessible et attractif. Elle permettra d'améliorer l'intermodalité entre le train, les cars, le transport à la demande, les taxis, le vélo, la marche et les véhicules. Le projet prévoit la sécurisation et la clarification des cheminements, notamment pour les piétons, cyclistes, scolaires et personnes à mobilité réduite. Il contribuera au développement des mobilités durables et à une meilleure connexion de la gare avec le centre-ville, la voie verte et les quartiers environnants. La requalification intégrera une forte ambition environnementale reposant sur la désimperméabilisation, la renaturation, la végétalisation et la gestion des eaux pluviales à la source. Le projet participera ainsi à la revitalisation du centre-ville de Lure, à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de l'attractivité résidentielle, économique et territoriale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative au développement du pôle multimodal de Lure et notamment des travaux relatifs au parvis de la gare s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2

"Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "mobilités durables rurales", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2028, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 29/09/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Communauté de Communes du Pays de Lure, collectivité territoriale, une subvention FEDER de 131 200 € est proposée pour ce projet, représentant 15,87 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 826 478,92 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			15,87	131 200,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	29,95	247 500,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	30,25	250 000,00
AUTRES PUBLICS	Agence de L'Eau			0,00	0,00
Autre partenaire récurrent	Banque des Territoires		Auc - Aucun régime d'aide	0,89	7 363,00
Autre partenaire ponctuel	SIED 70		Auc - Aucun régime d'aide	0,53	4 355,09
Sous-total cofinancier				77,49	640 418,09
Bénéficiaire				22,51	186 060,83
Coût total éligible					826 478,92

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Test perméabilité	500,00
140- Dépenses de prestations externes	Relevés topographiques	894,22
140- Dépenses de prestations externes	Coordination SPS	4 345,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Détection et géoréférencement des réseaux existants	4 990,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre dont missions complémentaires	54 637,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	761 112,20
Coût total du projet		826 478,92

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
--------------	------	-----------------	-----------------------

FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	19128.00

Projet	BFC011844 - Rénovation de la chapelle de La Cordelle et création d'un espace d'accueil
Porteur de projet	92318723100017 - LES AMIS DE LA CORDELLE DE VEZELAY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 17/01/2025 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/01/2025 au 30/09/2027
Coût total éligible	803 023,75 € HT
Montant de l'aide UE	480 000,00 €
Localisation du projet	89446 - Vézelay
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération a pour objectif de préserver et valoriser l'ermitage de La Cordelle, grâce à la restauration de la Chapelle, classée aux Monuments Historiques depuis 1953. Les travaux doivent également permettre d'améliorer la pérennité et l'accessibilité du site.

Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et des touristes, en créant un bâtiment dédié (la Porterie) et en réhabilitant les espaces existants afin d'offrir des services adaptés et de qualité, en réponse à une fréquentation croissante du site.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de rénovation de la Chapelle et la création d'un espace d'accueil correspondent aux projets attendus dans la fiche action de "projets d'investissement, de restauration et de valorisation, sur des sites patrimoniaux bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques, et ouverts au public, destinés à accroître la qualité de l'offre" et de "développement et la valorisation des vélo routes et voies vertes régionales mentionnées au SRADDET, au schéma régional de l'itinérance touristique, et les aménagements connexes, avec notamment abris et stationnement vélo, points d'eau, aires de repos, toilettes...", la chapelle est en effet classée aux monuments historiques et est ouverte au public, et le nouvel espace d'accueil (la Porterie) permettra de créer un aménagement connexe (contenant points d'eau, aires de repos et toilettes) au GR564 et à la V56, qui sont des itinéraires d'excellence mentionnés au SRIT de la Région BFC.

Conformément à la fiche action, les hébergements touristiques créés sont exclus de l'assiette éligible FEDER.

L'opération répond aux critères techniques d'éligibilité mentionnés dans la fiche action :

- L'opération a reçu un avis favorable du Pays Avallonnais qui a affirmé sa cohésion avec la stratégie du territoire.
- Le projet est en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023–2028 en ce qu'il contribue à valoriser l'itinérance touristique grâce à la création d'un espace d'accueil pour les randonneurs et les cyclistes, et en ce qu'il permet valoriser la culture et le patrimoine régional en rénovant un site classé aux monuments historiques.
- La DRAC assure le contrôle des travaux de restauration de la Chapelle.
- Le porteur de projet a transmis une note explicative sur la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

L'opération n'étant pas co-financée par la Région BFC, des avis ont été demandés aux directions techniques référentes pour ce type de projet:

- La Direction du Tourisme a émis un avis favorable pour la création de l'espace d'accueil.
- La Direction culture sport et jeunesse a émis un avis favorable pour la rénovation de la chapelle de la Cordelle.

L'opération étant portée par une association ayant des activités religieuses, l'association a transmis (à la demande de l'autorité de gestion) une "Attestation relative à l'absence de fonction cultuelle de la Porterie" jointe au dossier.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,77	480 000,00
ETAT	Culture et communication (DRAC)		Auc - Aucun régime d'aide	17,93	144 000,00
ETAT	Culture et communication (FNAP)		Auc - Aucun régime d'aide	2,84	22 793,00
PRIVE	Ordre des Frères Mineurs		Auc - Aucun régime d'aide	17,31	139 000,00
Sous-total cofinancier				97,85	785 793,00
Bénéficiaire				2,15	17 230,75
Coût total éligible					803 023,75

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Archéologie, SPS, Maîtrise d'œuvre, études	50 442,90
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fouilles archéologiques préventives (tranche ferme)	97 935,88
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de restauration du bâti monument historique	239 969,48
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux construction bâtiment commun (La Porterie)	414 675,49
Coût total du projet		803 023,75

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00

FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	25000.00
---	-------	-------------------	----------

Projet	BFC012410 - DEVELOPPEMENT OENOTOURISTIQUE
Porteur de projet	95004994000014 - SOCIETE CIVILE VITICOLE BAUD PERE ET FILS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 27/08/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 27/08/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	336 930,00 € HT
Montant de l'aide UE	161 726,00 €
Localisation du projet	39553 - Le Vernois
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société Civile Viticole Baud Père et Fils a engagé un programme d'investissement global visant à renforcer l'attractivité et la valorisation de son activité viticole en proposant une offre œnotouristique ambitieuse. Ce projet repose sur la rénovation complète du caveau, l'aménagement d'une salle de dégustation ainsi que la création d'une terrasse panoramique offrant une vue privilégiée sur le vignoble. Au-delà de l'amélioration de l'accueil des visiteurs, ces nouveaux espaces ont vocation à constituer une véritable vitrine du savoir-faire et de l'histoire des vignerons indépendants du Jura, contribuant ainsi à la promotion du patrimoine viticole régional et au développement de l'attractivité touristique du territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet porté par la Société Civile Viticole Baud Père et Fils s'inscrit dans la priorité 5 du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et répond pleinement aux objectifs de la fiche action « Tourisme durable, patrimoine et culture ». Porté par une PME implantée à Le Vernois (39) en Bourgogne-Franche-Comté, il vise le développement et la structuration d'une offre œnotouristique qualitative avec la rénovation complète du caveau, la création d'une salle de dégustation et l'aménagement d'une terrasse panoramique valorisant le vignoble jurassien.

Cette opération renforcera l'attractivité touristique locale, en mettant en valeur le patrimoine viticole régional et en contribuant à la promotion du savoir-faire des vignerons indépendants du Jura. Elle s'inscrit par ailleurs en cohérence

avec les orientations du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028. Le projet a également reçu un avis favorable du Bureau du Pays Lédonien au regard de sa stratégie territoriale.

D'un montant total de 336 930 € HT, l'opération bénéficie d'un plan de financement équilibré reposant sur une participation du FEDER à hauteur de 161 726 € (48 %), d'une aide régionale de 20 000 € (5,94 %) et d'un autofinancement significatif du porteur de projet.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48,00	161 726,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	5,94	20 000,00
Sous-total cofinancier				53,94	181 726,00
Bénéficiaire				46,06	155 204,00
Coût total éligible					336 930,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Etudes préalables, maîtrise d'oeuvre	38 454,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rénovation du caveau et de ses aménagements	298 476,00
Coût total du projet		336 930,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	

Projet	BFC008704 - Réhabilitation de l'ancien hôtel-restaurant en un centre multi-activités
Porteur de projet	21580281000014 - COMMUNE DE SUILLY LA TOUR
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/09/2023 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 31/03/2026
Coût total éligible	463 526,46 € HT
Montant de l'aide UE	253 404,36 €
Localisation du projet	58281 - Suilly-la-Tour
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération consiste en la réhabilitation d'un ancien hôtel-restaurant, localisé aux numéros 52-54-56 de la rue St Symphorien à Suilly-la-Tour, en un centre multi-activités afin de redonner vie à un bâtiment central, en cœur de village.

Le projet est porté par la commune de Suilly-la-Tour, qui a acquis le lieu en 2021 et souhaite revitaliser son centre-ville et donner à ses habitants un espace de rencontre, permettant de renforcer la mixité sociale et le vivre-ensemble, ainsi qu'un lieu où les habitants pourront acquérir des biens de consommation courante.

Ce bâtiment comportera notamment :

L'aménagement de trois salles pour les associations locales dont une pourra faire office de salle de quartier,

L'implantation de services de proximité avec une agence postale communale, un salon de coiffure, une épicerie associative (seule l'épicerie est incluse dans le projet FEDER, l'agence postale et le salon de coiffure étant déjà réalisés).

La réhabilitation de 4 logements à l'étage (hors projet FEDER).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural qui indique que : "L'objectif est également d'assurer le renouvellement et l'aménagement du tissu bâti et urbanisé visant au renouvellement d'usage (environnemental, économique, tertiaire, services à la population), de destination et à la re-conversion d'ensembles fonciers ou immobiliers."

L'opération est éligible au regard des critères fixés dans la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural. En effet :

- L'opération a reçu un avis favorable du Pays Val de Loire Nivernais, indiquant sa compatibilité avec la stratégie du territoire.
- Elle s'inscrit en cohérence avec le SRADDET qui encourage la lutte contre l'étalement urbain en permettant la réhabilitation d'une friche.
- Avec la Stratégie régionale pour la biodiversité (non concernée)
- Avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et notamment l'objectif "Accompagner l'économie de proximité".
- Le projet répond à l'impératif suivant "Les bâtiments, les espaces rénovés ou nouvellement construits devront répondre à un besoin identifié, caractérisé, et améliorer significativement les services aux habitants et usagers ou en créer de nouveaux", l'analyse du caractère purement local de l'aide ayant démontré qu'il s'agit de besoins primordiaux pour les habitants.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	54,67	253 404,36
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	35,33	163 769,45
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	10,00	46 352,65
Sous-total cofinancier				100,00	463 526,46
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					463 526,46

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Relevé topographique	676,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux branchements neufs	878,21
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	SPS	1 968,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Contrôle Technique	2 132,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Analyse amiante	2 293,95
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'œuvre	35 025,48
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Création d'un espace multi-service	420 552,32
Coût total du projet		463 526,46

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC011023 - Opération de déconstruction/dépollution de trois îlots très dégradés voire en état de ruine (8 bâtiments)
Porteur de projet	49390110200027 - EPF DOUBS BFC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 19/12/2023 au 01/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/12/2023 au 13/08/2025
Coût total éligible	505 054,00 € HT
Montant de l'aide UE	212 666,00 €
Localisation du projet	58267 - Saint-Saulge
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet est porté par l'EPF Doubs BFC pour le compte de la commune de St Saulge.

Il prévoit la déconstruction totale de plusieurs îlots de bâtiments permettant le traitement de l'entrée du bourg situé au croisement des routes départementales D188, D34 et D38 afin de requalifier une des entrées du village aujourd'hui particulièrement routière. Ce projet structurant pour la commune de Saint-Saulge vise à sécuriser la circulation routière et la mobilité piétonne, à rendre l'entrée de bourg plus attractive, à initier des opérations d'aménagement visant à promouvoir les mobilités durables, la ressource en eau et le patrimoine local.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

Le projet est porté par l'EPF Doubs BFC pour le compte de la commune de St Saulge.

Il prévoit la déconstruction totale de plusieurs îlots de bâtiments permettant le traitement de l'entrée du bourg situé au croisement des routes départementales D188, D34 et D38 afin de requalifier une des entrées du village aujourd'hui particulièrement routière. Ce projet structurant pour la commune de Saint-Saulge vise à sécuriser la circulation routière et la mobilité piétonne, à rendre l'entrée de bourg plus attractive, à initier des opérations d'aménagement visant à promouvoir les mobilités durables, la ressource en eau et le patrimoine local.

Le projet se situe à la jonction des routes départementales :

- D34 Rue du Commerce,

- D38 Faubourg de Crux,
- D188 Rue du Champ de Foire
- Et la ruelle Blondin

Les actions présentées visent principalement au traitement des friches:

- acquisitions de parcelles,
- réalisation des études et diagnostics,
- travaux préparatoires à la déconstruction (neutralisation des réseaux, désamiantage et déplombage),
- déconstruction en elle-même incluant la reprise des façades et des sols.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 13/05/25, date à laquelle il n'était pas achevé.

NB: fin des travaux 13/08/25.

Eligibilité FA : Renouvellement urbain en milieu rural

Un des objectifs attendus de cette fiche action est l'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des espaces dégradés, délaissés, abandonnés totalement ou partiellement dans le but de leur redonner un usage ou une destination (environnemental par exemple)

Le type de projets attendus est la réhabilitation d'espaces sans usage, délaissés, à l'abandon : démolition sans reconstruction mais avec un usage environnemental.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération se déroule du 19/12/23 (signature AE mission amiante plomb) au 13/08/25 (PVRT sans réserve).

Éligibilité PETR : Le pays Nivernais Morvan a donné son accord par courrier le 23/10/23.

La Région BFC n'étant pas co-financeur, l'avis de la DAT a été sollicité. L'avis est favorable : "Projet de revitalisation du bourg cohérent à l'échelle de la commune, du Pays et de la Région.

A noter que la commune a mené plusieurs opérations de déconstruction, renaturation sur le centre du bourg. Cette opération s'inscrit donc dans une réflexion globale."

AIDE ETAT

Hors régime d'aide. Il s'agit d'un projet de démolition de 3 îlots d'habitats abandonnés et fortement dégradés.

COMMANDE PUBLIQUE

La régularité de la commande publique a été contrôlée (cf annexes commande publique).

Les marchés sont réguliers:

- mission amiante plomb - MAPA forme simplifiée avec publicité libre ou adaptée malgré un budget < 40 000 € HT
- MOE - Procédure adaptée ouverte inférieure au seuil de 40 000 € HT - MAPA forme simplifiée avec publicité libre ou adapté
- Travaux - MAPA procédure adaptée ouverte > 90 000 € HT

DEPENSES

Les dépenses de débarras de maison pour 29 500,00 € HT ne sont pas éligibles au FEDER.

Acquisitions

L'acte de vente des parcelles de l'îlot 2 (A884 et A1265) signé avec Mr FELICIO précise les immeubles/parcelles concernées. Certaines ne font pas parties du projet FEDER.

- Immeuble article 1 vendu pour 9 600 € HT – 2,98 ares
x parcelle A 884 – 1,25 are

- ⌘ parcelle A 1265 – 1,43 are
- ⌘ parcelle A 609 – 0,30 are HORS PROJET FEDER
- Soit éligible au FEDER = $9\,600\text{ €} / 2,98a \times (1,25a + 1,43a) = 8\,634\text{ €}$
- Immeuble article 2 vendu pour 400 € HT HORS PROJET FEDER
- ⌘ parcelle D 515 – 10 ares

Le total des acquisitions de 42 102 € HT=TTC représente 8,72 % du montant des dépenses éligibles (482 680,00 € HT).
Donc cela respecte la limite de 10% maximum autorisée par la FA « Renouvellement Urbain en milieu Rural ».

Mission amiante plomb

AE signé de 7 830,00 € HT.

Un devis supplémentaire de 5 218,00 € HT a été fourni lors de l'instruction. Il a été signé 6 mois après l'acte d'engagement initial.

Soit un total de 13 048,00 € HT.

Le marché de repérage amiante/plomb a été lancé antérieurement au marché de MOE. Après la première intervention de repérage, et notamment en raison de la présence de mobilier dans la maison "Félicio", la MOE (Philippe DESSIEU) a demandé à ce que la maison soit débarrassée du mobilier qui y était entreposé afin qu'un repérage puisse y être réalisé. Il a donc été nécessaire d'établir un second devis prévoyant une seconde intervention et des prélèvements supplémentaires. C'est pourquoi il y a eu un prélèvement supplémentaire.

La MOE a fourni une attestation le 08/06/26 confirmant que ce devis complémentaire était nécessaire : « Cette intervention supplémentaire résulte de l'encombrement des locaux, qui a rendu périlleuse l'exécution des prélèvements par l'opérateur, rendant l'exhaustivité des rapports de repérage impossible en l'absence d'un curage préalable. »

Travaux

AE signé de 409 000,00 € HT.

Un avenant de 23 340,00 € HT a été fourni lors de l'instruction.

Soit un total de 432 340,00 € HT.

Récapitulatif dépenses éligibles = 505 054,00 € HT

Débarras maison = 0,00 € HT

Acquisitions = 41 136,00 € HT

Mission Amiante Plomb = 13 048,00 € HT

MOE = 18 530,00 € HT

Travaux = 432 340,00 € HT

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements). Ce taux est respecté, il est de 89,85% sur l'assiette éligible.

Part d'autofinancement minimum

1/ Pour ce projet, il n'y a pas d'autofinancement minimum obligatoire.

L'obligation de participation minimale de 20 % énoncée à l'article L.1111-10, III du CGCT vise les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales, dont les EPCI à fiscalité propre. Cette règle impose que lorsqu'une collectivité est maître d'ouvrage, elle finance au moins 20 % des financements publics de l'opération.

Les textes n'incluent pas les établissements publics, notamment les EPIC et EPF, dans le champ de cette obligation.

L'EPF Doubs est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), distinct juridiquement de ses membres et doté d'un budget propre. Il n'est donc pas soumis au dispositif de participation minimale.

Le fait que ses membres (EPCI, communes, départements, région) soient eux même soumis aux 20 % ne crée aucune obligation "en cascade" vers l'EPF.

L'article L.1111-10 CGCT attache la règle au maître d'ouvrage, non à la composition de l'établissement ni au financement croisé entre ses membres.

Aucun texte ne prévoit un transfert, une extension ou une assimilation de l'EPF à ses membres concernant cette obligation.

Lorsque l'EPF est maître d'ouvrage, il agit en son nom propre, et la règle ne s'applique pas.

Lorsque la collectivité reste maître d'ouvrage, elle seule doit respecter le taux de 20 %.

Ainsi, le raisonnement en cascade n'a aucun fondement juridique, et l'EPF Doubs reste en dehors du champ d'application de l'article L.1111-10.

Pour ce projet, l'autofinancement représente 10,15% de l'assiette éligible.

2/ L'autofinancement correspond au solde à payer par la commune de St Saulge suite à la signature de l'acte de rétrocession du 09/03/26 entre l'EPF Doubs BFC et la commune. Celui-ci sera avenant afin d'intégrer la subvention FEDER dans le calcul du solde à payer.

Pour mémoire, l'acte modificatif sera un livrable à fournir obligatoirement afin de verser le solde de la subvention FEDER.

Selon la convention opérationnelle n°962, article 3, « la commune s'engage notamment :

- à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage [...]
- à régler à l'EPF les frais de portage et le prix de rétrocession relatifs à l'opération citée ...] »

L'acte de rétrocession énonce page 6 que « En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la rétrocession du bien doit avoir lieu moyennant le coût global diminué des subventions attendues, en sus des taxes et frais de toutes sortes dont la liste non exhaustive est rappelée ci-dessus ».

A savoir que le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé ainsi :

- prix global
- + la participation aux frais de portage

Le prix global est composé :

- du prix d'acquisition,
- des frais d'acquisition,
- des indemnités de toutes natures versées aux propriétaires, locataires ou ayants-droits,
- des frais de pré-aménagement
- du solde des frais de gestion externalisés.

Dans l'acte de rétrocession du 09/03/26, il est calculé le prix suivant :

Prix de rétrocession = 552 971 € HT (prix acq initial + état frais initial + frais agencement)

-subventions perçues (Dépt + Fonds vert)

= 311 843 € à payer sur 7 ans

A noter qu'il y a une coquille dans l'acte de rétrocession du 09/03/26. Les subventions perçues du Département sont de 3 100,80 € et non 3 100,48 €. Cela a été vu avec le porteur le 10/08/26.

L'acte modificatif intègrera les éléments suivants :

Coût projet = 552 971,75 € HT dont 47 917,75 € HT non éligible

Soit un coût éligible FEDER = 505 054,00 € HT

Avec une subvention FEDER de 212 666 €, la part (sur le projet global et non sur l'assiette éligible FEDER) restant à la charge de St Saulge est de 99 177,27 € et non plus 311 843,27 € comme cela est détaillé dans l'acte de rétrocession signé le 09/03/26.

Les frais de portage de l'acte de rétrocession du 09/03/26 n'ont aucun lien avec les dépenses/recettes du projet et sont, à ce titre, écartées de l'assiette des ressources. Par ce biais, la commune de St Saulge rembourse les frais de structure de l'EPF pour avoir porté le projet en son nom.

Taux de cofinancement européen

La FA "Renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 42,11% des dépenses éligibles.

FEDER = 212 666,00 € HT soit 42,11 %

CO FINANCEURS publics = 241 128,80 € HT soit 47,74 %

AUTOFINANCEMENT = 51 259,20 € HT soit 10,15 %

TOTAL opération = 505 054,00 € HT soit 100%

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par l'EPF Doubs BFC, une subvention FEDER de 212 666,00 € est proposée pour la déconstruction/dépollution de trois îlots très dégradés, représentant 42,11% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 505 054,00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	42,11	212 666,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	44,11	222 770,00
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	2,20	11 118,00
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	0,82	4 140,00
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	0,61	3 100,80
Sous-total cofinancier				89,85	453 794,80
Bénéficiaire				10,15	51 259,20
Coût total éligible					505 054,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
240- Autres dépenses (à spécifier)	Acquisition Abian	1,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Acquisition SCI La Combe du Moulin	1,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Acquisition Felicio	8 634,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Acquisition Legrand	12 500,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb (Saint-Saulge - 58)	13 048,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre de désamiantage, déplombage et déconstruction d'un ensemble immobilier à Saint-Saulge (58)	18 530,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Acquisition Excle	20 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de déconstruction	432 340,00
Coût total du projet		505 054,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
--------------	------	-----------------	-----------------------

FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	8526.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	2.00

Projet	BFC012213 - RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHARMOY
Porteur de projet	21890085000015 - COMMUNE DE CHARMOY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/10/2025 au 31/10/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2025 au 31/10/2026
Coût total éligible	1 417 548,45 € HT
Montant de l'aide UE	240 000,00 €
Localisation du projet	89085 - Charmoy
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération consiste en la reconstruction de la salle polyvalente de la commune de Charmoy, dont la toiture s'est effondrée en avril 2021 et depuis à l'état de friche.

La réhabilitation de ce bâtiment permet de limiter l'étalement urbain et de rendre à la commune un lieu pour ses événements collectifs. La réhabilitation permettra également de désimperméabiliser les sols autour du bâtiment.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération répond pleinement à la fiche action Renouvellement urbain en milieu rural qui indique : "L'objectif est l'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des friches, soit des espaces vacants et dégradés, abandonnés totalement ou partiellement, dans le but de leur redonner un usage ou une destination (environnemental, économique, tertiaire, services à la population)." L'opération répond à cet objectif puisqu'il vise à réhabiliter un bâtiment en friche pour lui redonner un usage permettant d'apporter des services à la population.

De plus, l'opération répond aux critères de la fiche action puisque :

- L'opération a reçu un avis favorable du Grand Auxerrois rappelant sa compatibilité avec la stratégie du territoire.
- L'opération répond à l'orientation stratégique B de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de la Région BFC pour 2020-2030 puisqu'elle contribue à lutter contre l'artificialisation des sols.
- L'opération est compatible avec la SRDEII puisqu'elle contribue à répondre au défi de la sobriété foncière en réhabilitant un bâtiment en friche.

- Cette réhabilitation d'un bâtiment en friche permet à l'opération de s'inscrire dans la thématique de gestion économe de l'espace du SRADDET.
- Le bâtiment répond à un besoin identifié : celui pour les habitants de disposer d'une salle polyvalente permettant la mixité sociale, l'organisation d'événements festifs, et la désimperméabilisation des sols autour du bâtiment.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,93	240 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	12,85	182 122,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	8,47	120 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	21,16	300 000,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau		Auc - Aucun régime d'aide	16,71	236 927,00
Sous-total cofinancier				76,12	1 079 049,00
Bénéficiaire				23,88	338 499,45
Coût total éligible					1 417 548,45

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rénovation de la salle polyvalente et restructuration des abords	1 417 548,45
Coût total du projet		1 417 548,45

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC012486 - RENOVATION BATIMENT EN BUREAUX, ESPACE SANTE ET SALLE MULTI ACTIVITES
Porteur de projet	21710495900010 - COMMUNE DE SALORNAY-SUR-GUYE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/07/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 800 594,72 € HT
Montant de l'aide UE	372 000,00 €
Localisation du projet	71495 - Salornay-sur-Guye
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Réhabilitation globale d'une ancienne grange désaffectée depuis plus de 20 ans, située en centre-bourg, afin d'accueillir de nouveaux services destinés à la population :

- aménagement de bureaux destinés à accueillir des services de la Communauté de Communes du Clunisois (urbanisme, assainissement), au R+1 ;
- la création de locaux/bureaux à destination de professionnels de santé au RDC ;
- la création d'une salle multi-activités au rez-de-jardin, à destination des associations locales ;

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : Cette opération s'inscrit sur la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et plus particulièrement sur la fiche -action "Renouvellement urbain en milieu rural".

Le dossier ne rentre pas dans le cadre des régimes d'aides d'Etat car l'aide n'affecte pas les échanges entre états membres.

En effet il ne s'agit pas d'attirer des investisseurs étrangers. Le projet est désireux d'apporter des services de proximité aux habitants de la commune rurale et n'est pas destiné à des clients étrangers.

Un avis de principe positif a été donné par la DAJA de la région BFC au regard d'une analyse et de la rédaction d'un argumentaire purement local. Cet argumentaire est annexé au dossier.
L'opération n'est donc pas soumise aux règles d'incitativité.

L'assiette éligible retenue pour le FEDER correspond au coût réel du projet, déterminé sur factures pour les études et d'après les pièces des marchés publics MOE et Travaux, soit 1 800 595,72 € regroupant :

- Frais d'acquisition pour 51 426,24 €
- Etudes (missions SPS, mission CT et missions géotechniques) pour 23 115 €
- Marché public MOE pour 199 252,86 €
- Marché public Travaux pour 1 526 800,62 €.

Concernant le plan de financement, les dépenses ont été analysées. Le porteur public est soumis aux règles de la Commande publique.

Sur le marché MOE, l'ensemble des dépenses a été retenu soit 199 252,86 € correspondant à l'AE et l'avenant passé.

Il en est de même sur le marché travaux éligible pour 1 526 800,62 €.

Aucune irrégularité n'a été identifiée.

A propos des ressources, la part d'autofinancement à 20% pour un porteur public est respectée sur le coût total du projet et sur l'assiette éligible FEDER.

Le porteur a reçu plusieurs autres subventions :

- l'Etat DETR pour 407 947 € sur assiette de 1 631 788 € ;
- l'Etat Fonds vert pour 300 000 € sur assiette de 766 206 € ;
- la Région BFC pour 30 000 € sur le dispositif Effilogis Phase Etudes (dépenses éligibles de 100 000 €) et 120 000 € sur le dispositif Effilogis Phase travaux pour une assiette de 1 213 480 € ;
- le CD71 à hauteur de 210 000 € en 2 dotations, 120 000 € en 2024 et 90 000 € en 2025 pour des assiettes respectives de 300 000 € et 360 000 €.

Le taux de financement public est réglementaire et s'élève donc à 100 % comprenant l'autofinancement.

En conclusion, un avis favorable est émis sur ce dossier pour une subvention FEDER de 372 000 € soit 20,66 % du budget éligible.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	20,66	372 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			16,66	300 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Auc - Aucun régime d'aide	22,66	407 947,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			5,00	90 000,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			6,66	120 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			1,67	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,66	120 000,00
Sous-total cofinancier				79,97	1 439 947,00
Bénéficiaire				20,03	360 647,72
Coût total éligible					1 800 594,72

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	ETUDE GEOTECHNIQUE G2 PRO	4 615,00
140- Dépenses de prestations externes	ETUDE GEOTECHNIQUE G2 AVP	5 600,00
140- Dépenses de prestations externes	MARCHE CSPS	6 000,00
140- Dépenses de prestations externes	MARCHE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION	6 900,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ACHAT BATIMENT 8 RUE CHATILLE	51 426,24
140- Dépenses de prestations externes	MAITRISE OEUVRE	199 252,86
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MARCHES DE TRAVAUX	1 526 800,62

Coût total du projet		1 800 594,72
----------------------	--	--------------

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
6	5.2	1	BFC002501	Création d'un hébergement touristique de groupe dans l'ancienne Cure du village	COMMUNE DE PROVENCHERE	840 219,19 €	355 285,23 €	42,28 %	168 043,83 €		126 032,79 €			190 857,34 €	SA111117 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA58980)
Sous-total			1			840 219,19 €	355 285,23 €		168 043,83 €	- €	126 032,79 €	- €	- €	190 857,34 €	
6	5.2	2	BFC006148	Requalification du site de la cascade de Glandieu : bâtiment et abords	CC BUGEY SUD	1 237 861,35 €	207 467,94 €	16,76 %			230 000,00 €	478 234,41 €	139 018,53 €	183 140,47 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			1			1 237 861,35 €	207 467,94 €		- €	- €	230 000,00 €	478 234,41 €	139 018,53 €	183 140,47 €	
Nombre de projets présentés :			2	TOTAL		2 078 080,54 €	562 753,17 €		168 043,83 €	- €	356 032,79 €	478 234,41 €	139 018,53 €	373 997,81 €	

Projet	BFC002501 - Création d'un hébergement touristique de groupe dans l'ancienne Cure du village
Porteur de projet	21250471600011 - COMMUNE DE PROVENCHERE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du 01/09/2023 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 31/12/2027
Coût total éligible	840 219,19 € HT
Montant de l'aide UE	355 285,23 €
Localisation du projet	25471 - Provenchère
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Provenchère est un petit village du Doubs, situé sur le Massif du Jura et fait partie du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. Le village se situe dans un environnement touristique intéressant, sur le trajet de la grande traversée du Jura équestre et à proximité immédiate du Château de Belvoir, de la basilique Sainte-Jeanne-Antide, lieu de pèlerinage. Provenchère est également proche du Dessoubre et de ces nombreux itinéraires pédestres inscrits au Plan Départementale des Itinéraires de Petites randonnées. Au regard d'une offre d'hébergements insuffisante sur le territoire et la volonté de dynamiser le village, la Commune de Provenchère a décidé de rénover l'ancienne cure du village pour le transformer en gîte. Le bâtiment est une grande bâtisse de plusieurs étages datant de 1736, avec une superficie exploitable d'environ 400m² entourée d'un verger et d'un vaste terrain. Les travaux consisteront à créer 5 chambres pouvant accueillir a minima 15 personnes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet prévoit la requalification d'une ancienne cure en gîte de 5 chambres pouvant accueillir 15 personnes. Il répond aux objectifs du Programme FEDER Bourgogne-Franche-Comté-Massif du Jura pour la période 2021/2027 et à l'appel à projets Hébergements touristiques. De plus, il s'inscrit dans les objectifs du CPIER et du schéma interrégional d'aménagement et développement du Massif du Jura. Les dépenses concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux en lien avec l'objectif de requalification d'un bâtiment ancien. Les cofinancements sont acquis et l'autofinancement est apporté par la commune dans le respect du taux d'autofinancement minimum (20%) et du taux d'aide publique mobilisable. Compte tenu de ces éléments, l'instructeur émet un avis favorable pour une aide du FEDER de 355 285,23 €, soit 42,28 % du coût prévisionnel du projet de 840 219,19 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	SA111117 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA58980)	42,28	355 285,23
ETAT	Fonds vert		20,00	168 043,83
DEPARTEMENT	Doubs		15,00	126 032,79
Sous-total cofinancier			77,28	649 361,85
Bénéficiaire			22,72	190 857,34
Coût total éligible				840 219,19

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en €)
140- Dépenses de prestations externes	Diagnostic amiante	1 870,00
140- Dépenses de prestations externes	Audit énergétique	2 800,00
140- Dépenses de prestations externes	Etude structure	4 500,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission SPS et contrôle (CTC)	10 380,00
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	69 084,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	751 585,19
Coût total du projet		840 219,19

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0.00

Projet	BFC006148 - Requalification du site de la cascade de Glandieu : bâtiment et abords
Porteur de projet	20004035000015 - CC BUGEY SUD
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 08/12/2022 au 31/10/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 08/12/2022 au 31/10/2026
Coût total éligible	1 237 861,35 € HT
Montant de l'aide UE	207 467,94 €
Localisation du projet	01058 - Brégnier-Cordon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026



Résumé du projet

Le projet est porté par le Département de l'Ain qui souhaite valoriser le site de la cascade de Glandieu ainsi que l'ancienne marbrerie. Il s'agit d'un site touristique majeur de Bugey Sud, classé 3^e site touristique gratuit le plus fréquenté de l'Ain, et labellisé Espace Naturel Sensible. L'objectif est de sécuriser les lieux pour les promeneurs tout en protégeant la faune (chauves-souris, oiseaux comme le Grand-duc d'Europe, amphibiens et insectes pollinisateurs) et la flore (fougères, mousses rares et végétation des falaises calcaires).

Cette valorisation se fera par un aménagement sécurité des abords de la cascade avec la création d'une promenade-belvédère. Il est également prévu de valoriser le patrimoine bâti et l'histoire du site avec la réhabilitation de l'ancienne marbrerie, ceci afin d'accueillir diverses manifestations culturelles et marchés locaux.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Un avis favorable est émis par le service instructeur au vu des éléments suivants :

- le projet, situé dans le Massif du Jura, répond aux objectifs du programme et de la fiche action pour la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la priorité 6
- les dépenses présentées sont en lien avec l'opération (essentiellement dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux)
- les ressources sont acquises ou prise en charge par le porteur dans le cas contraire
- les actions de publicité envisagées sont conformes aux exigences européennes (plaque pérenne, site Internet)
- la prise en compte du principe sur le développement durable très présent pour ce type de projet
- les indicateurs sont cohérents avec le projet.

Par conséquent, il est proposé une aide FEDER de 207 467,94 € représentant 16,76 % du coût total du projet.

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	Auc - Aucun régime d'aide	16,76	207 467,94
DEPARTEMENT	Ain		18,58	230 000,00
ETAT	Commissariat de Massif du Jura		24,50	303 234,41
ETAT	Préfecture de l'Ain		14,14	175 000,00
PRIVE	Compagnie Nationale du Rhône		11,23	139 018,53
Sous-total cofinancier			85,21	1 054 720,88
Bénéficiaire			14,79	183 140,47
Coût total éligible				1 237 861,35

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel
140- Dépenses de prestations externes	Diagnostic charpente	3 800,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission de coordination SPS	4 900,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission de contrôle technique	6 310,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais de raccordement	10 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Signalétique	15 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Etudes environnementales	15 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	153 401,36
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 029 449,99
Coût total du projet		1 237 861,35

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	Non quantifiable

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
6	5.2	2	BFC000914	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE PLEINE NATURE.	COMMUNE D'ORNANS	1 498 454,00 €	- €	0,00 %	Faute d'un permis de construire en accord avec le Plan local d'urbanisme
6	5.2	2	BFC002997	Restauration de l'Eglise Saint Martin	COMMUNE DE BAUME-LES-DAMES	701 846,00 €	- €	0,00 %	Faute de pièces nécessaires à l'instruction
Nombre de projets présentés :			2			TOTAL	2 200 300,00 €	- €	

Projet	BFC000914 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE PLEINE NATURE.
Porteur de projet	20005590300013 - COMMUNE D'ORNANS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	1 498 454,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	25434 - Ornans
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet de construction d'une maison de pleine nature sur la commune d'Ornans consiste en la création d'un tiers-lieu, destiné à l'accueil des sports de pleine nature.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de construction d'une maison commune accueillant des associations pour proposer des activités sportives et de loisirs ne peut pas être réalisé par la commune d'Ornans faute d'un permis de construire en accord avec le Plan local d'urbanisme, soit sur une zone constructible. Le PLU devait être révisé. A ce jour, le porteur n'est pas en mesure de poursuivre l'opération, le plan de financement n'est pas fiabilisé et le projet n'a pas démarré faute notamment d'un permis de construire valide.

En terme de ressources, la subvention accordée au titre du FNADT - Plan Avenir Montagnes a été annulée, le projet ne pouvant être réalisé dans les temps. Le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura a émis un avis défavorable sur ce projet : calendrier prévisionnel non réaliste, plan de financement à revoir, PLU à modifier pour rendre le projet réalisable.

Par conséquent, il est proposé un avis défavorable pour une aide du FEDER pour ce projet.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00	0,00
DEPARTEMENT	Doubs		17,72	265 464,80
ETAT	Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura		0,00	0,00
Sous-total cofinancier			17,72	643 464,80
Bénéficiaire			82,28	1 232 989,20 €
Coût total éligible				1 498 454,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en €)
140- Dépenses de prestations externes	Mission "Sécurité et Protection de la Santé"	6 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission "Contrôle Technique de Construction"	7 500,00
140- Dépenses de prestations externes	Assistance à maîtrise d'ouvrage	36 480,00
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	121 150,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 327 324,00
Coût total du projet		1 498 454,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC002997 - Restauration de l'Eglise Saint Martin
Porteur de projet	21250047400011 - COMMUNE DE BAUME-LES-DAMES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 01/09/2027
Coût total éligible	701 846,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	25047 - Baume-les-Dames
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération consiste en la restauration de l'église Saint Martin à Baume-les Dames dans l'objectif de sécuriser le site et d'ouvrir l'Eglise Saint Martin aux touristes afin de générer un attrait bénéfique pour le territoire.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La Commune de Baume-les-Dames a déposé le 07/06/2023 une demande de subvention FEDER pour la réalisation de son projet de restauration de l'église Saint-Martin. A ce jour, la demande reste incomplète, malgré de plusieurs sollicitations, empêchant son instruction notamment sur l'éligibilité du projet, des dépenses et des ressources.

Des demandes de pièces ont été effectuées via le portail e-Synergie en juin et octobre 2024 auxquelles le porteur du projet a répondu être en mesure de transmettre l'ensemble des pièces avant fin janvier 2025. Une nouvelle demande a été effectuée en avril 2025 et c'est en septembre que le nouveau référent en charge du projet a assuré le service instructeur du maintien de la demande et de l'envoi des pièces manquantes (point par visio de l'état de la demande). Aucune suite n'ayant été donné et en dernier recours, un courriel, transmis le 17/06/2026, informait la Commune de Baume-les-Dames qu'en l'absence de réponse du porteur dans un délai de 2 mois, un avis défavorable serait proposé en comité de programmation. Ce courriel est resté sans réponse à ce jour.

Par conséquent, il est proposé au comité de programmation d'émettre un avis défavorable au projet de restauration de l'église Saint-Martin au motif de sa non-éligibilité au programme FEDER faute des pièces nécessaires à son instruction.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00	0,00
DEPARTEMENT	Doubs		11,47	80 527,50
ETAT	DRAC		25,70	180 358,50
Sous-total cofinancier			37,17	260 886,00
Bénéficiaire			62,83	440 960,00
Coût total éligible				701 846,00

Dépenses

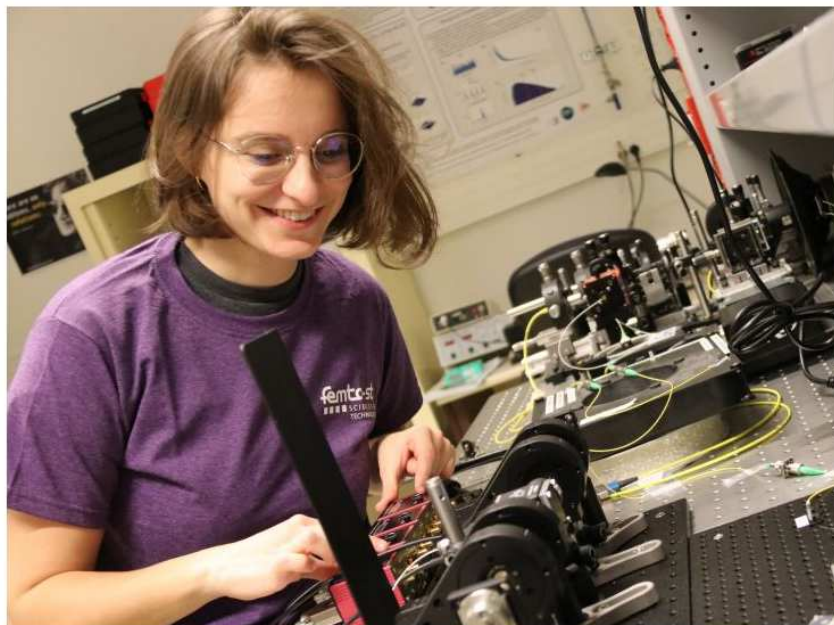
Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre	164 996,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux Tranche ferme : Nef et travaux divers	536 850,00
Coût total du projet		701 846,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	0.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	2	BFC003001	MIMENTO	CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	4 098 913,00 €	2 691 860,00 €	65,67%	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et de la réalisation de 6 mois
1	1.3	1	BFC002538	EXTRATOLE 3.0 (71 - Saône-et-Loire)	EXTRATOLE	2 707 271,00 €	541 454,20 €	20,00 %	Prolongation de la période de réalisation de 18 mois
1	1.3	1	BFC002674	Phénix 2024	CENATS	940 000,00 €	188 000,00 €	20,00 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et de la réalisation d'un an
3	2.1	1	BFC010113	DIJON (21), ZUP du Lac, 1-3-5-7 Allée de Chambéry et 12-14-16 Avenue du Lac : Rénovation énergétique de 160 logements sociaux dans 3 bâtiments	ICF HABITAT SOCIAL	1 600 000,00 €	640 000,00 €	40,00 %	Fusion absorption : changement de dénomination
3	2.1	1	BFC012529	Réhabilitation Energétique de 12 Logements 7 -9 rue du gros chêne à FECHÉ L'EGLISE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	135 000,00 €	54 000,00 €	40,00 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et de la réalisation d'un an
3	2.1	1	BFC013201	Réhabilitation Energétique de 40 Logements à DELLE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	450 000,00 €	180 000,00 €	40,00 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et de la réalisation d'un an
3	2.7	1	BFC000998	Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts	Parc National de forêts	409 352,12 €	242 129,15 €	59,15 %	Prolongation de la période de réalisation de 6 mois
3	2.7	1	BFC001049	Programme d'actions pour la conservation des espèces emblématiques du Parc national de forêts	Parc National de forêts	376 151,54 €	225 690,92 €	60,00 %	Prolongation de la période de réalisation de 6 mois
3	2.7	1	BFC001064	Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts	Parc National de forêts	438 368,74 €	263 021,24 €	60,00 %	Prolongation de la période de réalisation de 6 mois
5	5.1	3	BFC008373	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE	Mairie d'Auxerre	1 839 797,38 €	603 284,94 €	32,79 %	Ajout de la convention inter-partenariale entre la CA de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre
5	5.2	4	BFC008368	Acquisition et réhabilitation du dernier commerce de Charmoy	COMMUNE DE CHARMOY	89 048,49 €	51 495,29 €	57,83 %	Modification de la date de début au 01/06/2023. Prolongation de la date de réalisation de l'opération au 21/05/2025 (en remplacement du 31/12/2024).
Nombre de projets présentés :			11			TOTAL	13 083 902,27 €	5 680 935,74 €	



AVENANT à la convention : prolongement de la durée d'éligibilité des dépenses et de réalisation de l'opération jusqu'au 30 juin 2026 (initialement 31 décembre 2026).

L'équipement « Q-flex-100 MRF system » (machine de finition par polissage magnétorhéologique) acquis au titre de la subvention accordée dans le cadre du FEDER sera réceptionné au cours de l'automne 2026 et nécessite 2 mois de tests avant sa mise en service définitive qui interviendra au début de l'année 2027.

La convention actuelle court jusqu'au 31 décembre 2026. Le CNRS, porteur de l'opération, a sollicité une prolongation jusqu'au 30 juin 2027 (courrier en date du 29/07/2026).

Projet	BFC003001 - MIMENTO
Porteur de projet	18008901303993 - CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA2 - Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3
Éligibilité temporelle	du 01/11/2023 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2023 au 30/06/2027
Coût total éligible	4 098 913,00 € HT
Montant de l'aide UE	2 691 860,00 €

Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'institut FEMTO-ST s'appuie sur des infrastructures technologiques de haut niveau et opère en particulier la plateforme MIMENTO, membre du réseau national CNRS RENATECH des infrastructures de recherche.

Les missions principales de cette plateforme sont la mutualisation, l'ouverture et la pérennisation de moyens et compétences en micro-nanotechnologie.

Il s'agit d'un outil stratégique régional pour la recherche académique et le développement académique et industriel, puisqu'elle vient en appui de secteurs d'activités liés à l'horlogerie, aux télécommunications, à la santé ou encore à l'industrie agro-alimentaire.

L'objectif du projet FEDER NEXT (Nouveaux Equipements technologiques et auxiliaires pour les micro-nanoTechnologies) est double.

Il s'agit en premier lieu de renforcer les axes scientifiques forts de la centrale MIMENTO, de participer à la structuration de la recherche régionale et d'introduire de nouvelles activités de développements technologiques autour de thèmes émergents et stratégiques à l'échelle nationale au travers d'investissements dans des équipements de micro et nano fabrication de pointe, en lien direct avec la stratégie de spécialisation intelligente régionale et des programmes nationaux (PEPR Electronique et Equipex+ NanoFutur).

Le second volet porte sur des investissements au sein de l'infrastructure de la salle blanche pour réduire significativement son impact environnemental (objectif de 20% de réduction de consommation électrique).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avis favorable pour prolongement de la durée de la convention ; un des équipements du programme d'investissement n'a pas été livré dans les délais impartis; probable livraison à l'automne 2026. Le CNRS prévoit un achèvement de l'opération en 2027 et demande une prolongation de la convention FEDER jusqu'au 30 juin 2027.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	65,67	2 691 860,00
ETAT	Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Auc - Aucun régime d'aide	34,33	1 407 053,00
Sous-total cofinancier				100,00	4 098 913,00
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					4 098 913,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
210- Dépenses de communication de l'opération	Communication	15 202,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	développement durable de l'infrastructure	1 343 326,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	équipement Recherche mutualisé - micro et nano fabrication	2 740 385,00
Coût total du projet		4 098 913,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	700.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0.00

Projet	BFC002538 - EXTRATOLE 3.0 (71 - Saône-et-Loire)
Porteur de projet	79300883000036 - EXTRATOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/07/2023 au 30/04/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/07/2023 au 31/12/2027
Coût total éligible	2 707 271,00 € HT
Montant de l'aide UE	541 454,20 €
Localisation du projet	71105 - Charnay-lès-Mâcon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet porté par l'entreprise Extratole vise à passer un nouveau cap dans le développement et la numérisation de son outil de production vers l'industrie 4.0. Par ce projet l'entreprise souhaite d'une part augmenter significativement ses capacités de production et accroître sa productivité globale afin de pérenniser son activité sur un secteur de plus en plus concurrentiel et de plus en plus exigeant. Ce projet va dans ce cadre, lui permettre d'atteindre un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros d'ici à 2027 et de recruter 10 nouveaux collaborateurs durant la période du projet. Pour ce faire, l'entreprise pourra compter sur un parc machines à la pointe de la technologie ainsi qu'une équipe compétente.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La SAS EXTRATOLE a sollicité, par courrier du 17/06/2026 une prolongation du délai de réalisation de l'opération « EXTRATOLE 3.0 ». Cette demande résulte du report de l'acquisition de certains matériels structurants (ligne de découpe laser et plieuse automatique) afin de préserver les équilibres de trésorerie de l'entreprise. Ce décalage du calendrier de réalisation des investissements n'affecte ni la nature du projet, ni ses objectifs, ni son plan de financement. La prolongation permettra ainsi la réalisation intégrale des investissements prévus et l'atteinte des résultats attendus dans des conditions économiquement soutenables pour cette entreprise. La rédaction d'un avenant n°2 à la convention BFC002538 est donc nécessaire pour modifier les dates de réalisation du projet. Le calendrier de réalisation du projet a été prolongé de 18 mois, jusqu'au 31/12/2027. En conséquence, cette proposition d'avenant à la convention initiale BFC002538 signée le 28/10/2025 est soumise pour information au Comité de programmation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	541 454,20
Sous-total cofinancier				20,00	541 454,20
Bénéficiaire				80,00	2 165 816,80
Coût total éligible					2 707 271,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aspiration soudure et ébavurage	230 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ateliers de peinture	375 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plieuse ATC et ses outillages	437 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plieuse automatisée	547 136,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Laser automatique	1 118 135,00
Coût total du projet		2 707 271,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	2165816.80
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC002674 - Phénix 2024
Porteur de projet	89169094300024 - CENATS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 01/10/2021 au 31/10/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2021 au 30/06/2027
Coût total éligible	940 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	188 000,00 €
Localisation du projet	25542 - Serre-les-Sapins
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

CENATS est une PME industrielle située à Serre-les-Sapins dans le Doubs et spécialisée dans la fabrication de pièces complexes pour les secteurs aéronautique et pétrolier.

Sa stratégie de développement poursuit un double objectif d'augmentation des capacités de production et de diversification de l'activité devant lui permettre de conquérir de nouveaux marchés. Cela passe par un plan d'investissement industriel destiné à moderniser et développer son outil productif.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société CENATS, spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécaniques de précision, a sollicité une subvention européenne afin de moderniser son parc machines et augmenter ses capacités de production. Ces investissements lui permettront en outre de développer son activité dans de nouveaux secteurs notamment ceux de l'énergie et de l'horlogerie.

La première phase du projet a été concrétisée par l'acquisition d'un nouveau centre d'usinage en 2023 et le versement d'un premier acompte. L'opération est actuellement réalisée à 83,08%.

Par un courrier reçu le 15/06/2026, la société CENATS sollicite le report des dates de réalisation de l'opération et d'éligibilité des dépenses. En effet, les derniers investissements (matériel de contrôle tridimensionnel et projecteur par caméra) ne pourront pas intervenir dans les délais initialement prévus en raison de difficultés liées aux délais de livraison annoncés par les fournisseurs retenus.

Malgré ces difficultés, l'entreprise demeure pleinement engagée dans le projet initial et prévoit bien d'acquérir les derniers équipements conventionnés. La finalité et les objectifs de l'opération ne sont pas remis en cause.

En conséquence, il est proposé un report des dates du projet comme suit :

- période de réalisation : du 01/10/2021 au 30/06/2027 (contre 30/06/2026 auparavant) ;
 - période d'éligibilité des dépenses : du 01/10/2021 au 31/10/2027 (contre 31/10/2026 auparavant) ;
- soit une prolongation d'un an.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	188 000,00
Sous-total cofinancier				20,00	188 000,00
Bénéficiaire				80,00	752 000,00
Coût total éligible					940 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel contrôle tridimensionnel	79 020,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Projeteur par caméra	80 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage	780 980,00
Coût total du projet		940 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	11.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	752000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC010113 - DIJON (21), ZUP du Lac, 1-3-5-7 Allée de Chambéry et 12-14-16 Avenue du Lac : Rénovation énergétique de 160 logements sociaux dans 3 bâtiments
Porteur de projet	77569094400506 - ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/07/2022 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2022 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 600 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	640 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

ICF SUD-EST MEDITERRANEE réhabilite la résidence ZUP du Lac à DIJON construite dans les années 1970.

La dernière réhabilitation date de 1997.

C'est un ensemble résidentiel situé en entrée du quartier Fontaine d'Ouche. Le site a une surface totale d'environ 8 812m² et comprend 3 immeubles résidentiels (8 allées), des espaces extérieurs et stationnements en surface.

La résidence est composée de 160 logements du studio au T5 :

- Bâtiment A de 63 logements situés aux 3-5-7 Allée de Chambéry,
- Bâtiment B de 39 logements situés aux 12-14-16-18 Avenue du Lac,
- Bâtiment C de 58 logements situés au 1 Allée de Chambéry.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE SIGNÉE LE 19/08/2025 :

La société ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE a fusionnée, au 1er avril 2026, avec ses trois autres filiales historiques : ICF HABITAT NORD EST, ICF HABITAT ALTANTIQUE et LA SABLIERE. Les quatre sociétés ainsi regroupées constituent désormais une seule entité : ICF HABITAT SOCIAL.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE SIGNÉE LE 19/08/2025 :

Par courriel du 29/07/2026, la Direction des Finances de la Région nous a informé que la société ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE avait cessé son activité au 31/03/2026.

Après vérification sur le site www.pappers.fr, il s'avère que la société ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE a fusionné, au 1er avril 2026, avec ses trois autres filiales historiques : ICF HABITAT NORD EST, ICF HABITAT ATLANTIQUE et LA SABLIERE. Les quatre sociétés ainsi regroupées constituent désormais une seule entité : ICF HABITAT SOCIAL.

Il a donc été demandé au porteur de projet de nous transmettre les documents de cette fusion-absorption pour établir un avenant à la convention FEDER.

Par message Synergie du 12/08/2026, le porteur de projet a confirmé que « cette fusion-absorption entraîne plusieurs changements juridiques, notamment de dénomination, numéro SIREN, siège social et extrait K bis » et confirme qu'il est nécessaire de modifier le bénéficiaire de l'aide de ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE - SIREN 775690944 vers ICF HABITAT SOCIAL - SIREN 552022105.

Les documents suivants ont été déposés sur la plateforme Synergie afin de réaliser l'avenant à la convention :

- PV de l'assemblée générale autorisant la fusion
- Statuts de la nouvelle société
- K-bis
- RIB
- Délégation de signature du représentant légal
- Délégation de signature pour la demande de modification (même document que le précédent, la Directrice Générale et signataire de l'avenant est Mme Annick IZIER)
- Organisation entreprise, bilans et comptes de résultats.

MISE A JOUR DES DONNÉES DU PORTEUR AVEC L'AVENANT 1 :

Catégorie juridique : Société anonyme SA en remplacement de SA à directoire,

SIRET : 55202210500357 en remplacement de 77569094400506,

Raison sociale : ICF HABITAT SOCIAL en remplacement de ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM,

Activité principale inchangée : 68.20A – Location de logements

Effectifs : entre 500 et 999 personnes à la place de 218

Taille de l'entreprise : Grande en remplacement de Moyenne

Adresse : 24 RUE DE PARADIS - 75010 PARIS – France en remplacement de 124 BOULEVARD MARIUS VIVIER-MERLE - IMMEUBLE ANTHEMIS - 69003 LYON - France

Représentant légal : Madame Annick IZIER, Directrice Générale en remplacement de Monsieur Jean-Luc VIDON, Membre du Directoire

Coordonnées bancaires : FR73 4003 1000 0100 0005 8308 C85 / CDCGFRPPXXX / ICF HABITAT SOCIAL en remplacement de FR95 4003 1000 0100 0005 8313 H17 / CDCGFRPPXXX / ICF SUD EST MEDITERRANEE SA D'HLM

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	640 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,82	29 101,71
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	5,24	83 858,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,19	19 101,50
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,98	31 740,15
Autre partenaire récurrent	Dijon Métropole	Auc - Aucun régime d'aide	3,33	53 333,33
Autre partenaire ponctuel	SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS (SICF)	Auc - Aucun régime d'aide	0,74	11 915,36
Sous-total cofinancier			54,32	869 050,05
Bénéficiaire			45,68	730 949,95
Coût total éligible				1 600 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	1 600 000,00
Coût total du projet		1 600 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	160.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	842.76
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	252.10

Projet	BFC012529 - Réhabilitation Energétique de 12 Logements 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE
Porteur de projet	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 05/11/2024 au 30/05/2027 (anciennes dates: du 05/11/2024 au 30/05/2026)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 05/11/2024 au 31/01/2027 (anciennes dates: du 05/11/2024 au 31/01/2026)
Coût total éligible	135 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	54 000,00 €
Localisation du projet	90045 - Fêche-l'Eglise
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Territoire Habitat dans le cadre de son plan de stratégie du patrimoine a prévu la réhabilitation énergétique des 12 logements situés 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE. Cette réhabilitation énergétique a pour objectif de conserver l'attractivité du bâtiment de 12 logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : avenant 1 :

le bénéficiaire a adressé un courrier le 11/08/2026, demandant une prorogation d'un an en raison d'un retard de chantier ; le délai supplémentaire d'un an permettra de finaliser les travaux et de réceptionner le chantier

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	54 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			5,57	7 513,20
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			14,04	18 948,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			32,59	44 000,00
Sous-total cofinancier				92,19	124 461,20
Bénéficiaire				7,81	10 538,80
Coût total éligible					135 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	135 000,00
Coût total du projet		135 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	12.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	90.84
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	3.22

Projet	BFC013201 - Réhabilitation Energétique de 40 Logements à DELLE
Porteur de projet	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 29/07/2024 au 31/03/2027 <i>anciennes dates : du 29/07/2024 au 31/03/2026</i>
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/07/2024 au 31/12/2026 <i>anciennes dates : du 29/07/2024 au 31/12/2025</i>
Coût total éligible	450 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	180 000,00 €
Localisation du projet	90033 - Delle
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Cette opération est située à DELLE au 6-8-10 et 14-16 Bld de Lattre de Tassigny. Le projet englobe 2 bâtiments et comprend 40 logements sociaux : 1er bâtiment 12 LLS et le 2ème : 28 LLS (TYPOLOGIE) . il a été construit dans les années 60. Ce sont les derniers bâtiments du quartier La Voinaie à être réhabilités.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : avenant n°1 : le bénéficiaire, dans un courrier en date du 11/08/2026, a fait la demande d'un avenant de prorogation d'un an à la convention, en raison d'un retard de chantier, cette prorogation permettra de terminer les travaux et de réceptionner le chantier

nouvelle date de fin de réalisation : 31/12/2026

nouvelle date de fin d'éligibilité des dépenses : 31/03/2027

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	180 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			26,67	120 000,00
Sous-total cofinancier				66,67	300 000,00
Bénéficiaire				33,33	150 000,00
Coût total éligible					450 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	450 000,00
Coût total du projet		450 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	40.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	233.09
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	17.47

Projet	BFC000998 - Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts
Porteur de projet	13002593500011 - Parc National de forêts
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 28/02/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 30/11/2026 (fin initialement prévue le 31/05/2026)
Coût total éligible	409 352,12 € TTC
Montant de l'aide UE	242 129,15 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	03/07/2025

Résumé du projet

Le projet vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel cohérent sur la partie Côte d'Orient du Parc national de forêts et portant sur la connaissance, la protection et la valorisation des milieux prairiaux. Il vise à la fois l'acquisition de connaissances nouvelles en matière de biodiversité et de fonctionnement agronomique des systèmes herbagers, l'animation d'un réseau de coopérateurs agricoles, territoriaux et scientifiques, et un projet de diffusion de l'information et des données multi-cibles.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Compte tenu du retard dans le recrutement d'une.e chargé.e de mission, prolongation à la demande du bénéficiaire, de la durée de réalisation de l'opération (initialement prévue le 31/08/2026) au 30/11/2026.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,15	242 129,15
Sous-total cofinancier				59,15	242 129,15
Bénéficiaire				40,85	167 222,97
Coût total éligible					409 352,12

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnels dont l'activité est directement liée au projet	292 394,37
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS - coûts éligibles restants (forfait 40% du montant des personnels directs)	116 957,75
Coût total du projet		409 352,12

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	

Projet	BFC001049 - Programme d'actions pour la conservation des espèces emblématiques du Parc national de forêts
Porteur de projet	13002593500011 - Parc National de forêts
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2023 au 30/11/2026 (fin initialement prévue le 30/09/2026)
Coût total éligible	376 151,54 € TTC
Montant de l'aide UE	225 690,92 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	03/07/2025

Résumé du projet

Le projet vise à consolider et développer la connaissance acquise sur les espèces emblématiques, à identifier et expérimenter des mesures de gestion et de restauration sur leurs habitats, et à proposer des actions de sensibilisation et des retours d'expérience. Déployé sur 3 ans, sur les espaces côte-d'orien du Parc national, en particulier autour du massif de Châtillon, il appuie le déploiement de plusieurs chantiers prioritaires de la charte du Parc national de forêts mis en place pour mieux connaître et œuvrer à améliorer l'état de conservation de la diversité spécifique de son territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Compte tenu d'un retard dans le recrutement d'un.e chargé.e de mission, la fin de la période de réalisation (initialement prévue le 31/05/2026) est reportée, à la demande du bénéficiaire, au 30/11/2026

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	225 690,92
Sous-total cofinancier				60,00	225 690,92
Bénéficiaire				40,00	150 460,62
Coût total éligible					376 151,54

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnels dont l'activité est directement liée au projet	268 679,67
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait couvrant les coûts directs et indirects restants liés à l'opération	107 471,87
Coût total du projet		376 151,54

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	

Projet	BFC001064 - Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts
Porteur de projet	13002593500011 - Parc National de forêts
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2023 au 30/11/2026 (fin initialement prévue le 30/09/2026)
Coût total éligible	438 368,74 € TTC
Montant de l'aide UE	263 021,24 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	03/07/2025

Résumé du projet

Le projet vise à réaliser un diagnostic de vulnérabilité des forêts bourguignonnes du Parc national et à élaborer un plan d'adaptation au changement climatique (déperissements importants de hêtres et de chênes, attaques parasitaires, des chablis, apparition du risque de feux de forêts), permettant d'accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés et de leur proposer un panel d'actions concrètes pour accroître la résilience de leurs forêts et en intégrant la production de bois dans une gestion résiliente des massifs forestiers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Compte tenu d'un retard dans le recrutement d'un.e chargé.e de mission, la fin de la période de réalisation (initialement prévue le 30/09/2026) est reportée, à la demande du bénéficiaire, au 30/11/2026

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	263 021,24
Sous-total cofinancier				60,00	263 021,24
Bénéficiaire				40,00	175 347,50
Coût total éligible					438 368,74

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnels dont l'activité est directement liée au projet sur 36 mois (06/2023-05/2026)	313 120,53
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait couvrant les coûts directs et indirects restants liés à l'opération	125 248,21
Coût total du projet		438 368,74

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	

Projet	BFC008373 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE
Porteur de projet	21890024900010 - Mairie d'Auxerre
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/10/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 839 797,38 € HT
Montant de l'aide UE	603 284,94 €
Localisation du projet	89024 - Auxerre
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet consiste à réaménager les abords du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Auxerre. Les travaux prévoient le retournement des accès côté Yonne, la création d'un parvis avec rampes PMR et gradins, un ponton pour animations, des espaces végétalisés et désimperméabilisés permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales par l'installation de noues ou encore des zones de convivialité. Le projet comprend également l'abattage de plusieurs arbres (ce qui est compensé par de nouvelles plantations), l'utilisation de matériaux perméables et un éclairage adapté.

L'opération est menée par la Ville d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, celle-ci s'étant substituée à la Ville depuis le 1er janvier 2025 et les dépenses de l'opération seront donc acquittées par la Ville et par l'agglomération, selon une répartition définie dans une convention de partenariat signée entre la Ville et l'agglomération le 11/07/2025.

La Ville, qui a initié les travaux et conserve la propriété, est le chef de file du projet, tandis que la CA est le partenaire.

L'intégralité de l'aide FEDER sera versé au porteur chef de file, et celui-ci sera chargé de reverser le prorata de l'aide qui revient au partenaire.

Avis du service instructeur : Favorable (avenant à l'initiative du service instructeur).

Motivation de l'instructeur :

Il a été omis, lors de la signature de la convention FEDER, d'annexer la convention inter-partenariale entre le chef de file du projet (la Ville d'Auxerre) et le partenaire (la CA de l'auxerrois). Cet avenant vise à rectifier cette erreur et à ajouter cette convention de partenariat en tant qu'annexe IV à la convention FEDER. L'avenant n'apporte aucun autre changement.

Pour rappeler le contexte, le Conservatoire Musique et Danse à rayonnement département d'Auxerre a revêtu un intérêt communautaire, amenant la CA de l'auxerrois à se substituer à la Ville d'Auxerre à la date du transfert, dans le cadre d'une mise à disposition. Cette mise à disposition fait suite au procès-verbal de transfert qui a été délibéré par la CA et la Ville le 19 décembre 2024. Ce transfert a été effectif à partir du 1er janvier 2025.

La Ville, qui a initié les travaux et conserve la propriété, est le chef de file du projet, tandis que la CA est le partenaire.

L'intégralité de l'aide FEDER sera versé au porteur chef de file, et celui-ci sera chargé de reverser le prorata de l'aide qui revient au partenaire.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	32,79	603 284,94
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	8,85	162 904,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	17,89	329 202,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	22,16	407 776,00
Sous-total cofinancier				81,70	1 503 166,94
Bénéficiaire				18,30	336 630,44
Coût total éligible					1 839 797,38

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	24VA15 Marchés de travaux	1 839 797,38
Coût total du projet		1 839 797,38

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	1.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	0.00

Projet	BFC008368 - Acquisition et réhabilitation du dernier commerce de Charmoy
Porteur de projet	21890085000015 - COMMUNE DE CHARMOY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/06/2023 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2023 au 21/05/2025
Coût total éligible	89 048,49 € HT
Montant de l'aide UE	51 495,29 €
Localisation du projet	89085 - Charmoy
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Par courriel reçu le 16/07/2026, le porteur de projet demande à modifier la date de début de l'opération afin de corriger une erreur de date. En effet, l'opération conventionnée commence au 10/07/2023, alors qu'une dépense conventionnée (acquisition foncière) a eu lieu le 29/06/2023 (le 10/07/2023 correspondant à la signature de l'acte notarié). Il est donc proposé de modifier la date de début au 01/06/2023. Par cohérence avec les factures présentées dans la demande de paiement de solde, il est également proposé de prolonger la date de réalisation de l'opération au 21/05/2025 (en remplacement du 31/12/2024).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ces modifications n'ayant pas d'impact sur le montant FEDER attribué ni sur l'opération financée, il est proposé d'accepter ces changements.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	57,83	51 495,29
ETAT	Finances et comptes publics		Auc - Aucun régime d'aide	2,17	1 933,80
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	40,00	35 619,40
Sous-total cofinancier				100,00	89 048,49
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					89 048,49

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition du bâtiment	7 565,72
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux rénovation	75 657,17
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	forfait de 7% appliqué aux dépenses directes éligibles	5 825,60
Coût total du projet		89 048,49

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	62884.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00

FSE +

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p157
 - 3 dossiers Région BFC P 159
 - E2C71 P 171
 - E2C90 P 175

CRP du 24 septembre 2026														
Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027														
Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"														
Programmation initiale														
Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.7	1	BFC012253	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant	Région BFC	1 246 005,75 €	747 603,45 €	60,00 %				498 402,30 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012260	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant	Région BFC	1 043 288,02 €	625 972,81 €	60,00 %				417 315,21 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012261	Programme 25 : 13 Programme Qualifiant	Région BFC	671 688,44 €	403 013,06 €	60,00 %				268 675,38 €		Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			3			2 960 982,21	1 776 589,32		-	-	-	1 184 392,89	-	
4	4.7	2	BFC015813	École de la 2e Chance Saône et Loire - E2C71 2026	Ligue de l'enseignement BFC	456 520,57 €	204 491,21 €	44,79 %	116 017,75 €	100 239,47 €	8 701,33 €	27 070,81 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	2	BFC016252	Accompagnement global individualisé de jeunes par l'E2C du Nord Franche-Comté - E2C 90 2026	E2C NORD FRANCHE COMTE	1 029 992,77 €	420 444,77 €	40,82 %	286 048,00 €	188 000,00 €	65 000,00 €	70 500,00 €		Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			1 486 513,34	624 935,98		402 065,75	288 239,47	73 701,33	97 570,81	-	
Nombre de projets présentés :		5			TOTAL	4 447 495,55	2 401 525,30		402 065,75	288 239,47	73 701,33	1 281 963,70	-	

Projet	BFC012253 - Programme 25 : 5 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 246 005,75 € TTC
Montant de l'aide UE	747 603,45 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs, sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2024, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant. L'assiette de dépenses éligibles s'élève à 1 246 005,75 €. Le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 %, le montant de la subvention est de 747 603,45 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 498 402,30 €. Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +			60,00	747 603,45
Sous-total cofinancier				60,00	747 603,45
Bénéficiaire				40,00	498 402,30
Coût total éligible					1 246 005,75

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant Nièvre 2024	75 860,40
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 PRF 2024- Complémentaire	85 881,60
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant Jura 2024	102 464,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	134 085,60
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 PRF 2024- Relance	257 109,89
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	263 926,16
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 5 Programme Qualifiant Doubs 2024	326 678,10
Coût total du projet		1 246 005,75

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	116.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	56.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	19.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	63.00

Projet	BFC012260 - Programme 25 : 12 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 043 288,02 € TTC
Montant de l'aide UE	625 972,81 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : l'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs ,la logistique et l'informatique sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant : l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 1 043 288,02 €, le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 % le montant de la subvention est de 625 972,81 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 417 315,21 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	625 972,81
Sous-total cofinancier				60,00	625 972,81
Bénéficiaire				40,00	417 315,21
Coût total éligible					1 043 288,02

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 PRF 2024- Relance	67 056,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	75 073,50
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant Doubs 2024	89 413,80
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant Doubs 2024	126 434,88
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024	188 186,70
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 PRF 2024- Complémentaire	236 744,10
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 12 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	260 379,04
Coût total du projet		1 043 288,02

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	110.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	53.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	18.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	59.00

Projet	BFC012261 - Programme 25 : 13 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	671 688,44 € TTC
Montant de l'aide UE	403 013,06 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : l'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs, la logistique et l'informatique sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant : l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 671 688.44 €, le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 % le montant de la subvention est de 403 013.06 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 268 675.38 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	403 013,06
Sous-total cofinancier				60,00	403 013,06
Bénéficiaire				40,00	268 675,38
Coût total éligible					671 688,44

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 PRF-Ajustement 2025	46 704,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	49 725,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 Programme Qualifiant Doubs 2024	55 507,20
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 PRF 2024- Relance	61 670,40
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024	120 652,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	167 064,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 13 PRF 2024- Complémentaire	170 365,84
Coût total du projet		671 688,44

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	104.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	50.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	17.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	56.00

Projet	BFC015813 - École de la 2e Chance Saône et Loire - E2C71 2026
Porteur de projet	32001811200138 - LEBFC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2026
Coût total éligible	456 520,57 € TTC
Montant de l'aide UE	204 491,21 €
Localisation du projet	071 - Saône-et-Loire
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'E2C de Saône-et-Loire accompagne pour une insertion sociale et professionnelle le jeune public (16 à 30 ans) principalement demandeurs d'emploi et peu qualifiés. L'E2C propose un parcours individualisé avec une forte immersion en entreprise, le développement de nouvelles compétences (enseignement général, socio-professionnelles), la valorisation de la personne et un accompagnement global pour lever les freins. L'E2C 71 est membre du réseau national des écoles de la deuxième chance.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021 2027. L'opération « École de la 2e Chance Saône et Loire - E2C71 2026 » correspond aux objectifs de la fiche action Formations en amont de la qualification v1 du 03/10/2022 du programme FEDER FSE+ Bourgogne Franche Comté.

Cette opération vise à permettre l'acquisition de savoirs de base dans l'objectif d'une mise à niveau générale et professionnelle pour intégrer une formation qualifiante ou s'insérer dans le monde professionnel. Le public cible correspond à celui attendu dans la fiche action : il s'agit d'un public jeune de 16 à 30 ans qui a prioritairement un faible niveau de qualification et qui est souvent demandeur d'emploi ou éloigné de l'emploi. L'E2C 71 propose à ce public

bénéficiaire un programme de formation individualisé en petits groupes visant l'acquisition de compétences générales et professionnelles sous la forme d'ateliers thématiques afin de favoriser la nécessaire évolution de leurs compétences au regard de l'évolution du marché du travail. Sur la base de l'approche de compétences, sont mis en place : la remise à niveaux de savoirs de base, le développement de compétences personnelles, des modules de professionnalisation, des travaux de mobilité, des ateliers de raisonnement logique et de développement des habiletés intellectuelles et pratiques, des projets pédagogiques divers intégrant une montée en compétences dans le socle de base.

L'E2C 71 a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'une association déclarée d'utilité publique. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et externe + forfait 40%). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER FSE+ 21-27. Le porteur a bénéficié du FSE chaque année sur cette programmation et a démontré une bonne gestion administrative du traitement de la demande. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu en Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association déclarée reconnue d'utilité publique est bien soumis aux obligations de la commande publique cependant les prestations concernées ont toutes un coût HT situé en deçà des seuils de mise en concurrence adaptée ou formalisée. L'acheteur a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin. Le porteur a bien fourni des justificatifs dans ce sens (demandes de devis, devis et convention, tableau de mise en concurrence, déclaration sur l'honneur, déclaration d'absence de conflits d'intérêts).

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ = 204 491,21 € soit un taux de 44,79 %
- o montant cofinancement : 252 029,36 € soit un taux de 55,21 %
- o montant total aide publique : 456 520,57 € pour un taux de 100 %
- o montant autofinancement : il n'y a pas d'autofinancement
- o Assiette éligible totale au FSE : 456 520,57 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 204 491,21 €, représentant un taux de 36,53 % d'une assiette éligible s'élevant à 456 520,57 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	44,79	204 491,21
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			22,03	100 548,72
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			3,39	15 469,03
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			1,91	8 701,33
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			21,96	100 239,47
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			5,93	27 070,81
Sous-total cofinancier				100,00	456 520,57
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					456 520,57

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Prestataires	14 720,00
050- Frais de personnel directs	Personnel interne de la structure	311 366,12
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait 40%	130 434,45
Coût total du projet		456 520,57

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	95.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	50.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	45.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	30.00

Projet	BFC016252 - Accompagnement global individualisé de jeunes par l'E2C du Nord Franche-Comté
Porteur de projet	48974881400022 - E2C NORD FRANCHE COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 029 992,77 € HT
Montant de l'aide UE	420 444,77 €
Localisation du projet	- Pays de Montbéliard Agglomération
Localisation du projet	70285 - Héricourt
Localisation du projet	090 - Territoire de Belfort
Localisation du projet	068 - Haut-Rhin
Date comité de programmation	24/09/2026
Date décision Président	24/09/2026

Résumé du projet

L'opération consiste à soutenir la mise en place d'un programme de formation individualisé en petits groupes pour les publics bénéficiaires, des jeunes de 16 à 30 ans éloignés de l'emploi, intégrant l'E2C Nord Franche Comté. Ce programme vise l'acquisition de compétences générales et professionnelles sous la forme d'ateliers thématiques afin de favoriser la nécessaire évolution des compétences du public bénéficiaire au regard de l'évolution du marché du travail. Sur la base de l'approche de compétences, sont mis en place : la remise à niveaux de savoirs de base, le développement de compétences personnelles, des modules de professionnalisation, des travaux de mobilité, des ateliers de raisonnement logique et de développement des habiletés intellectuelles et pratiques, des projets pédagogiques divers intégrant une montée en compétences dans le socle de base.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération consiste à soutenir la mise en place d'un programme de formation individualisé en petits groupes pour les publics bénéficiaires soit des jeunes de 16 à 30 ans éloignés de l'emploi intégrant l'E2C Nord Franche Comté. Ce programme vise l'acquisition de compétences générales et professionnelles sous la forme d'ateliers thématiques afin de favoriser la nécessaire évolution des compétences du public bénéficiaire au regard de l'évolution du marché du travail. Sur la base de l'approche de compétences, sont mis en place : la remise à niveaux de savoirs de base, le développement de compétences personnelles, des modules de professionnalisation, des travaux de mobilité, des ateliers de raisonnement logique et de développement des habiletés intellectuelles et pratiques, des projets pédagogiques divers intégrant une montée en compétences dans le socle de base.

Cette opération vise à accompagner des jeunes à définir un projet professionnel et acquérir les savoirs nécessaires afin d'aboutir à une sortie vers l'emploi ou une formation qualifiante. L'action vise l'amélioration des connaissances de base des bénéficiaires en recherche d'emplois et de formations, accueillis au sein de l'Ecole de la 2ème Chance. L'E2C a pour projet d'accompagner 180 jeunes sur la période 2026. Est visée une sortie positive de 6 jeunes sur 10 soit un taux de 60%, dans le cadre d'un emploi ou d'une formation qualifiante.

L'opération n'est pas achevée à la date de dépôt du dossier de la demande de subvention. La demande a été déposée le 1er juillet 2026 pour une opération se terminant le 31 décembre 2026.

Lieu de réalisation de l'opération : Département du Territoire de Belfort se situant en région Bourgogne-Franche-Comté.

Taux d'intervention FSE + : 40,82 % (max 60 %)

FSE+ : 420 444,77 €

Cofinanceurs : 609 548 € (59,18 %)

Total aide publique : 1 029 992,77 € (100 %)

Autofinancement : 0 €

Total éligible au FSE + : 1 029 992,77 € (100 %)

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 420 44,77 €, représentant un taux de 40,82 % d'une assiette éligible s'élevant à 1 092 992,77 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **OUI**

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	40,82	420 444,77
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			4,25	43 750,00
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			23,52	242 298,00
DEPARTEMENT	Doubs			1,46	15 000,00
DEPARTEMENT	Territoire de Belfort			4,85	50 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			18,25	188 000,00
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomération s			1,02	10 500,00
AUTRES PUBLICS	Commune			5,83	60 000,00
Sous-total cofinancier				100,00	1 029 992,77
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					1 029 992,77

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	intervenants extérieurs	19 855,00
050- Frais de personnel directs	SALAIRES DU PERSONNEL Prévisionnel Exercice 2026	715 854,12
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	40% du total dépenses de personnel - FRAIS INDIRECTS ...	294 283,65
Coût total du projet		1 029 992,77

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	180.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	45.00

FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	75.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	150.00